

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE



PROGRAMME 310

CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits	14
Justification au premier euro	20
Opérateurs	62

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Véronique MALBEC

Secrétaire générale du ministère de la justice

Responsable du programme n° 310 : Conduite et pilotage de la politique de la justice

Placé sous la responsabilité de la secrétaire générale du ministère de la justice, le programme 310 « *Conduite et pilotage de la politique de la justice* » finance deux fonctions transverses majeures pour l'ensemble du ministère : l'informatique et l'action sociale. Il regroupe également les moyens de l'état-major, du secrétariat général, des directions législatives, de l'inspection générale du ministère de la justice et des délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG). Il soutient des établissements d'intérêt commun pour le ministère, notamment l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), ainsi que l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTEN-J).

S'agissant des crédits, le budget adopté en LFI 2019 à 471,46 M€ en crédits de paiement présentait une hausse de 9,4 % par rapport à la LFI 2018.

En exécution, les crédits dépensés en 2019 s'élevaient à 458,5 M€ dont 421,0 M€ hors CAS pensions. Les dépenses de titre 2 représentent 172,2 M€, dont 134,8 M€ hors CAS pensions et 37,5 M€ pour le CAS pensions. Les dépenses hors titre 2 s'élevaient à 286,3 M€. La hausse globale des dépenses est de 10,0 % (11,1 % au total hors CAS, 5,3 % pour le titre 2 hors CAS et les crédits hors titre 2 sont en augmentation de 4,1 %) par rapport à l'exécution 2018 (416,7 M€).

Le plafond d'autorisation d'emplois (PAE), qui s'élevait à 2 326 équivalents temps plein travaillé (ETPT) en loi de finances, a été consommé à hauteur de 2 335 ETPT, soit une surconsommation du plafond limitée à 0,4 % (9 ETPT). La LFI prévoyait la création de 98 ETP dont 80 ETP au titre de la poursuite du plan de transformation numérique du ministère, 10 ETP pour l'accompagnement de la montée en puissance de l'Agence nationale des techniques numériques judiciaires et 8 ETP pour le renforcement de la médecine du travail avec le recrutement de psychologues du travail dans les délégations interrégionales du secrétariat général. La cible du schéma d'emplois a été portée à 103 ETP compte tenu du rattrapage de la sous-exécution du schéma d'emplois de 2018 de 5 ETP pour gager une augmentation des effectifs de l'APIJ.

L'année 2019 est la deuxième année de mise en œuvre du plan de transformation numérique (PTN) du ministère, dont l'objectif majeur est la construction du service public numérique de la justice. Il s'articule autour de 3 axes : l'adaptation du socle technique et des outils de travail, le développement applicatif au service de la communication électronique et de la dématérialisation et le soutien aux utilisateurs.

La définition initiale du PTN a eu lieu au printemps 2017 et les travaux se sont poursuivis ensuite dans le cadre de plusieurs chantiers ministériels ou interministériels : les chantiers de la justice et la préparation de la LPRJ (loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice), ainsi que le chantier transverse transformation numérique d'action publique 2022. Des points de situation réguliers auprès de la ministre et de son cabinet de la justice accompagnent cette démarche et sept comités stratégiques de la transformation numérique ont d'ores et déjà eu lieu, présidés par la Garde des sceaux (3 en 2019). Des points d'avancement ont également lieu au profit des cabinets du Président de la République, du Premier ministre et du secrétaire d'Etat chargé du numérique, compte tenu de l'importance du plan.

Sur le plan technique, l'année 2019 s'est caractérisée par un très fort investissement sur des sujets transverses prérequis à la bonne réalisation du PTN : l'augmentation de débits réseau (en 2019, 813 sites disposent du haut débit contre 267 en 2018), le renouvellement des serveurs et de certains actifs tel que la licence Microsoft, ainsi que l'achat de 250 bornes Wifi. L'actualité juridique a aussi impacté le PTN. En effet, l'adoption du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), a eu un impact sur le coût de gestion des projets

informatiques (Portalis, Cassiopée, Harmonie etc.) dont les bases de données sont principalement alimentées par des données personnelles.

Les crédits consacrés à l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTENJ) ont permis le maintien en condition fonctionnelle de la plate-forme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ V1). Cependant, il a aussi été nécessaire de réaliser certaines évolutions fonctionnelles indispensables en prenant en compte l'émergence de nouvelles technologies de communication. 2019 a aussi été l'année de la préparation du marché concernant le lancement du projet de plateforme de nouvelle génération (PNIJ-NG). L'objectif de ce projet est de mettre sur pied une plateforme de nouvelle génération se substituant progressivement à la plateforme actuelle à l'horizon 2024.

En 2019, la consommation des crédits de paiement pour l'informatique s'élève à 192 M€, soit 67 % des crédits du programme, dont 105 M€ pour le PTN.

La politique d'action sociale constitue une priorité ministérielle car elle est un facteur de fidélisation des agents, un vecteur d'égalité femmes-hommes mais aussi une composante essentielle de l'amélioration des conditions de travail au quotidien et de cohésion au sein des structures. Pour accompagner cette ambition, le budget de l'action sociale a été porté à 30,27 M€ en AE et 28,38 en CP, en fin d'année, pour permettre de déployer les dispositifs idoines.

En matière de logement, 164 nouvelles réservations ont été signées, 155 en Île-de-France et 9 en région PACA et une dotation complémentaire de 1,5M € a été dévolue à la fondation d'Aguesseau, avec pour objectif le développement de colocations et du logement temporaire. Par ailleurs, en août 2019, a été lancée la consultation du prêt bonifié immobilier au ministère de la justice pour une mise en œuvre au 2 mars 2020.

Les crédits dédiés au soutien socio-culturel ont permis de soutenir l'activité des associations de site et la montée en puissance de l'Association sportive du ministère de la justice (ASMJ), avec notamment une augmentation du nombre de participants aux licences sportives, et de faire face aux demandes de secours d'urgence.

Enfin, le ministère poursuit ses actions en faveur du recrutement des personnels en situation de handicap. Les efforts très importants réalisés ces dernières années ont permis au ministère de se maintenir, depuis maintenant trois ans, au-dessous le seuil légal de 6%.

En 2019 les neuf délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG), dont la fonction est d'assurer le soutien des services territoriaux d'appui aux juridictions, aux services pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ainsi que de mettre en œuvre les politiques du secrétariat général (support informatique, immobilier, action sociale, formation, santé sécurité au travail, exécution budgétaire et comptable, achats) ont vu leurs moyens et leviers d'actions renforcés, avec la signature des contrats de service avec les 3 réseaux du ministère de la justice.

S'agissant de la politique immobilière de l'administration centrale, une manœuvre immobilière complexe a été mise en place dès 2018, afin d'optimiser l'occupation des sites des services centraux et de faire face aux recrutements prévus dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice (LPRJ). L'année 2019 a été marquée par la prise à bail d'une extension complémentaire au sein du « bâtiment 270 » à Aubervilliers (93), proche du Millénaire (19ème).

Le ministère de la justice a engagé un nouveau bail pour l'occupation des locaux de l'agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, prévue au nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023. Ces surfaces complémentaires au sein du Millénaire 2 permettront notamment d'absorber, à compter du 1er septembre 2020, les recrutements issus des créations d'emplois prévus en LPRJ.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Optimiser la qualité et l'efficacité des fonctions de soutien
INDICATEUR 1.1	Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers
INDICATEUR 1.2	Dépense de soutien logistique par agent d'administration centrale

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | BILAN STRATÉGIQUE

INDICATEUR 1.3	Efficiencce de la fonction achat
INDICATEUR 1.4	Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques
INDICATEUR 1.5	Performance des SIC
INDICATEUR 1.6	Ratio d'efficiencce de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 1.7	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la qualité et l'efficacité des fonctions de soutien

INDICATEUR 1.1

Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	3,47	3,87	1,71	12,09	8,2	2,25
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	23,89	49,82	46,72	35,71	22,78	37,32
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	0,13	4,46	2,76	13,03	10,88	1,47
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	20,60	14,12	16,04	10,18	9,81	3,28

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Mode de calcul : les projets servant de base au calcul des taux portent sur des opérations en maîtrise d'ouvrage publique ou en partenariat public-privé, sur des constructions neuves et des réhabilitations.

Dans le champ pénitentiaire, les opérations sont comptabilisées par site, même si elles font l'objet d'un contrat global confiant à une même entreprise la réalisation d'un programme de construction.

Il est précisé que ce recensement est établi en fonction de la programmation actuelle. Ainsi, le nombre de projets correspond au portefeuille de commandes en conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et il ne peut être préjugé des arrêts ouancements de nouvelles opérations.

Pour calculer les taux d'écart sont pris en compte les paramètres suivants :

- ne sont décomptées que les opérations ayant fait l'objet d'une commande ferme de réalisation dans le cadre du conseil d'administration de l'Agence et dont le montant initial est supérieur à 5M€ ;
- les prévisions au titre d'une année tiennent compte, d'une part, du plan de charge établi en relation avec la tutelle et, d'autre part, des opérations appelées à sortir du champ de l'indicateur en raison de leur livraison ou de leur annulation.

Calcul du taux d'écart calendaire :

- les durées (exprimées en mois) prévues initialement sont celles présentées dans le planning initial établi au moment de la commande sur la date prévisionnelle de remise des clés ;
- les durées révisées sont celles du planning actualisé.

Calcul du taux d'écart budgétaire : le coût effectif ou prévisionnel pris en compte est celui approuvé en conseil d'administration. L'ensemble des dépassements ou éventuellement des réfections de coûts rapportés au total des coûts finaux estimés (CFE) approuvés en conseil d'administration sont intégrés.

INDICATEUR 1.2

Dépense de soutien logistique par agent d'administration centrale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Dépense de soutien logistique par agent d'administration centrale.	€	10 830	9999	14913		10329	14350

Commentaires techniques

Mode de calcul : Les effectifs 2019 pris en compte pour le calcul de l'indicateur s'élèvent à **4 173 agents** (en administration centrale et en délégations interrégionales du secrétariat général).

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Pour la base de calcul de l'indicateur sont prises en compte les dépenses liées au fonctionnement courant et immobilier de l'administration centrale et des délégations interrégionales du secrétariat général pour un montant de **43,1 M€**.

Les principales dépenses prises en compte pour le calcul de l'indicateur concernent :

- les loyers, les charges locatives et les taxes ;
- l'énergie et les fluides (eau, électricité, chauffage) ;
- les services (nettoyage, gardiennage...) ;
- la maintenance des bâtiments et les travaux ;
- la téléphonie et les frais postaux ;
- les dépenses des véhicules (carburants, entretien, assurance, location, achat) ;
- les dépenses d'impression, de fournitures de bureau, de papier et de petits matériels ;
- le remboursement des mises à disposition et la gratification des stagiaires.

Source des données : secrétariat général, service du pilotage et du soutien de proximité (SPSP).

INDICATEUR 1.3**Efficiences de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Gains relatifs aux actions achat	M€	31,37	14,89	22	22	19,2	23

INDICATEUR 1.4**Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	110	32,57	21,53	7	20,96	16,42
Taux d'écart calendaire agrégé	%	25	24,28	20,44	1,4	12,65	7,86

Commentaires techniques

Mode de calcul : Les projets informatiques concernés par cet indicateur s'échelonnent sur au moins sur deux exercices et leur coût total prévisionnel est supérieur à 5 millions d'euros. Les projets examinés sur le périmètre 2019 sont la PNIJv2 (2ème version de la plate-forme nationale des interceptions judiciaires), CASSIOPEEv2 (gestion de la chaîne pénale sur le périmètre cours d'appel et cour d'assises), ASTREA (refonte du casier judiciaire national), HARMONIE pré-liquidation de la paye (enrichissement du système de gestion des ressources humaines HARMONIE), PORTALIS (refonte des applications civiles) et PROJAE (solution d'archivage électronique).

Ce coût total de 5 millions d'euros par projet se compose des coûts de développement proprement dits (dépenses de prestations informatiques, dépenses matérielles et logicielles), et des coûts des deux premières années de maintenance après la mise en service. À ces coûts s'ajoutent également les dépenses de personnel qui se calculent sur la base de la part d'activité des agents constituant l'équipe projet. La durée totale du projet est évaluée jusqu'à la mise en service permettant une couverture totale des fonctionnalités à fournir. Les indicateurs rendent compte des dépassements (respectivement de coûts et de délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour l'ensemble des projets concernés. Ainsi le taux d'écart budgétaire est la moyenne pondérée des écarts entre les budgets réactualisés et les budgets prévus initialement. Le taux d'écart calendaire reflète la moyenne pondérée des écarts entre les durées réactualisées et les durées prévues initialement.

Source des données : secrétariat général, service du numérique (SNum)

INDICATEUR 1.5**Performance des SIC**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	596	712	777	777	762	500
Nombre de postes bureautiques	Nb	78 500	81000	81000	81000	81000	78000

Commentaires techniques

Mode de calcul : Les dépenses liées à la bureautique s'entendent hors coûts du réseau, mais intègrent des dépenses de personnels informatiques assurant le support et le soutien aux utilisateurs de la bureautique.

Les dépenses liées à la bureautique du ministère de la justice sont assumées en partie par les services déconcentrés et les juridictions (notamment les dépenses concernant les acquisitions de postes de travail, fixes et portables, des matériels d'impression et des consommables ou les dépenses de formation bureautique, la maintenance et la gestion des postes de l'outre-mer et des centres en milieu fermé) et en partie par le service du numérique du secrétariat général (notamment la maintenance et l'acquisition des serveurs, l'équipement de la Chancellerie et des délégations interrégionales, la maintenance et la gestion des postes de travail, hors outre-mer et centres en milieu fermé). Les prévisions ici exprimées fédèrent l'ensemble de ces dépenses pour le ministère et sont réalisées sur la base d'une enquête auprès des services gestionnaires. Le taux de réponse de cette enquête est de 68%, ce qui permet de considérer que les chiffres sont fiables.

Le dénominateur du ratio est valorisé en nombre de postes.

Source des données : secrétariat général, service du numérique (SNum)

INDICATEUR 1.6**Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,26	2,39	2,3	2,3	2,48	2

Commentaires techniques

Mode de calcul : le ratio s'obtient par le rapport des effectifs gérants sur les effectifs gérés. Les effectifs gérants comprennent les effectifs du service des ressources humaines ainsi que ceux du pilotage et de soutien de proximité consacrant une partie de leur temps à la gestion des ressources humaines des personnels affectés en administration centrale. Les effectifs gérés sont les effectifs consommant le plafond d'autorisation d'emplois.

Sont donc inclus les agents détachés entrants et les agents mis à disposition sortants. Ne sont pas comptabilisés les agents détachés sortants et les agents mis à disposition entrants qui ne consomment pas le plafond d'emplois.

INDICATEUR 1.7**Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ensemble de la mission	%	5,35	6,09	6,09	6,17	6,17	5,95
Programme 107	%	5,72	6,35	6,35	6,43	6,43	5,8
Programme 166	%	5,00	5,81	5,81	5,88	5,88	5,73
Programme 182	%	5,90	6,2	6,2	6,15	6,15	6,3
Programme 310	%	3,07	5,01	5,01	3,9	3,9	5

Commentaires techniques

Mode de calcul : cet indicateur mesure annuellement et en pourcentage la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987. Il est basé sur un recensement effectué chaque année, par les différents employeurs ministériels, conformément aux règles de décompte fixées par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Les informations contenues dans cet indicateur correspondent aux données adressées chaque année au FIPHFP au titre de la déclaration annuelle du nombre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé.

Sont considérées comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé, les personnes titulaires d'une rente « accident du travail » ou « maladie professionnelle », les personnes titulaires d'une carte d'invalidité, d'une pension d'invalidité, d'une pension militaire d'invalidité, les titulaires de l'allocation d'adulte handicapé, les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente, les agents reclassés (art. 63 de la loi 84-16), les titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité, les emplois réservés. Taux d'emploi direct = (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée / effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année N-1) x 100. L'indicateur est calculé de manière identique au taux d'emploi légal, il porte cependant sur les données constatées au 1er janvier de l'année considérée et non sur celles au 1er janvier de l'année écoulée, de sorte que la valeur communiquée correspond effectivement à la situation de l'indicateur au titre de l'année pour laquelle il est renseigné.

Sources des données : secrétariat général, service des ressources humaines (SRH).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.1 Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers

Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire) :

L'indicateur est en baisse par rapport à la prévision 2019 actualisée du fait du passage en phase opérationnelle en 2019 des opérations "Grands procès" (palais de justice de l'Île de la Cité), de Perpignan et de Saint-Laurent-du-Maroni. L'intégration de ces opérations a pour effet d'augmenter l'assiette concernée pour le calcul et de diminuer le taux. Cette tendance devrait se poursuivre à la baisse du fait de la sortie en 2020 de l'opération de Douai qui accusait un dépassement de budget, et de l'intégration de nouvelles opérations à venir.

Les principales opérations en dépassement de coûts sont : Douai (modification du périmètre de l'opération, appel d'offres infructueux et interruption de chantier suite à la découverte d'éléments structurants durant la phase de démolition) et Lille (augmentation des effectifs et conjoncture économique du BTP).

Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire) :

L'indicateur est en baisse par rapport à la prévision 2019 actualisée du fait principalement du passage en phase opérationnelle en 2019 des opérations "Grands procès", de Perpignan et de Saint-Laurent-du-Maroni. L'intégration de ces opérations a pour effet d'augmenter l'assiette concernée pour le calcul et de diminuer le taux. Cette tendance devrait se poursuivre à la baisse du fait de la sortie en 2020 de l'opération de Douai et de Poitiers qui accusaient un dépassement de calendrier, et de l'intégration de nouvelles opérations à venir. La durée prévisionnelle de l'opération de Perpignan s'explique par la réalisation de travaux complexes en site occupés rendant nécessaire le phasage de l'opération.

Les principales opérations en dépassement de délais sont : Douai (modification du périmètre de l'opération, appel d'offres infructueux et interruption de chantier suite à la découverte d'éléments structurants durant la phase de démolition), Lille (évolution du programme due la mise en place de la réforme de la Justice), Poitiers (décalage de planning lié à la contrainte budgétaire) et Mont-de-Marsan (décalage de planning lié à la contrainte budgétaire et évolution du programme due la mise en place de la réforme de la Justice). Il convient toutefois de noter que le délai de certaines de ces opérations a été réduit par rapport au PAP2019, c'est le cas pour Poitiers livré en 2019 et Mont-de-Marsan. Sur les opérations de Lisieux et Aix-en-Provence, les durées prévisionnelles ont été modifiées par rapport au PAP 2019 afin de tenir compte des suspensions de ces opérations pour des contraintes budgétaires, qui sont sans liens avec la performance immobilière mesurée ici. Conformément au mode de calcul, les délais prévisionnels ont été revus sur la base des décisions des CA de novembre 2015 pour Lisieux et novembre 2016 pour Aix-Carnot.

Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :

L'indicateur est en baisse par rapport à la prévision 2019 actualisée du fait du passage en phase opérationnelle en 2019 des opérations de Saint-Laurent-du-Maroni, de la SAS de Colmar et de la SAS de Ducos. L'intégration de ces opérations a pour effet d'élargir l'assiette concernée pour le calcul et de réduire le taux. Cette tendance devrait se poursuivre à la baisse du fait de l'intégration de nouvelles opérations à venir.

Les principales opérations en dépassement de coûts sont : Baumettes 3 (modification du périmètre de l'opération), Bordeaux-Gradignan (sous-estimation du budget et contexte économique du BTP), le Centre Francilien de Sécurité (sous-estimation du budget et contexte économique du BTP), Fleury-Mérogis ex-CJD (modification du périmètre de l'opération et contexte économique du BTP), Lille-Loos (modification du périmètre de l'opération), Nîmes (sous-estimation du budget) et les SAS de Caen, Coulaines, Montpellier, Noisy, Orléans, Osny, Meaux, Toulon, Valence, Avignon (évolution du programme et contexte économique du BTP).

Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :

L'indicateur est en baisse par rapport à la prévision 2019 actualisée du fait du passage en phase opérationnelle en 2019 des opérations de Saint-Laurent-du-Maroni, de la SAS de Colmar et de la SAS de Ducos. L'intégration de ces opérations a pour effet d'élargir l'assiette concernée pour le calcul et de réduire le taux. Cette tendance devrait se poursuivre à la baisse du fait de l'intégration de nouvelles opérations à venir.

Les principales opérations en dépassement de délais sont : Basse-Terre (stabilisation du programme), Baie-Mahault (phasage des travaux), Baumettes 3 (stabilisation du programme), Centre Francilien de Sécurité (reprise des études suite à la sous-estimation), Nanterre (opération reprise en cours de chantier).

INDICATEUR 1.2 Dépense de soutien logistique par agent d'administration centrale

Cet indicateur évalue les moyens alloués au fonctionnement de l'administration centrale du ministère de la justice (frais généraux et dépenses immobilières). Le niveau de réalisation de l'indicateur pour 2019 est nettement en-dessous de la prévision.

En effet, alors que les dépenses de fonctionnement courant restent conformes aux prévisions, la sous-exécution constatée des dépenses immobilières résulte du décalage des réalisations accomplies par rapport au calendrier prévisionnel des opérations de travaux lourds des sites de l'administration centrale. A ce dernier facteur s'ajoute le renforcement des effectifs dont la part en administration centrale reste difficile à appréhender, ce qui a contribué à la diminution de la valeur de cet indicateur.

INDICATEUR 1.3 Efficience de la fonction achat

Le gain achat a progressé par rapport à 2018 mais il réside pour l'essentiel sur quelques projets, notamment un marché interministériel sur les licences. Cette évolution par rapport au résultat 2018 doit être analysée en tenant compte d'un changement dans la règle de répartition des gains entre les ministères. Ainsi, en 2019, les gains pour les marchés interministériels sont intégralement attribués au ministère porteur de la procédure de passation et ne sont plus ventilés entre les ministères en fonction du volume de dépense prévisionnel.

INDICATEUR 1.4 Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques

Cet indicateur a été calculé sur les modalités de calcul 2019 et non du PAP 2020 (données non comparables de la colonne « 2019 prévisions actualisées »). Cet indicateur s'est amélioré par rapport à la réalisation 2018 tant sur l'écart budgétaire (20,96 % contre 32,57%) que sur l'écart calendaire (12,65 % contre 24,28%).

ASTREA a fait l'objet d'une réévaluation des charges grâce aux leçons tirées du premier palier de mise en œuvre. D'autre part, le passage en 2019 à un mode de développement agile - qui a pour objectif une sensible amélioration de la qualité de l'application - a fait monter l'effectif de l'équipe à une dizaine de personne.

PORTALIS a fait l'objet d'évolutions significatives sur le portail de saisine au cours du développement informatique. Le projet a également intégré une partie des impacts prioritaires de la LPJ dans le domaine de la procédure civile (hors juridiction unique d'injonction de payer, hors saisie sur rémunération) ainsi que le décret numérique de la procédure civile (acte de saisine judiciaire signifié et requête numérique relative à la saisine « tutelle majeure », CPC et JAF (hors divorce et petits litiges).

PROJAE accuse un glissement de planning. Le retard pris s'explique par le temps supplémentaire nécessaire pour la réalisation de la procédure concurrentielle négociée au second semestre 2019.

Enfin, les versions du périmètre suivi de CASSIOPEE et d'HARMONIE arrivent en fin de cycle de développement et sont stables. La version "Cassiopée - Cour d'appel" devra être complètement clôturée fin 2020, ainsi qu'Harmonie par la mise en œuvre du dernier module (pré-liquidation de la paye) du périmètre initial suivi.

INDICATEUR 1.5 Performance des SIC

Le ratio d'efficience bureautique constaté pour les années 2018 et 2019 s'établit respectivement à 712 euros et 762 euros par poste de travail.

Les chiffres progressent depuis 2018 et traduisent le programme de modernisation et de sécurisation du système d'information justice qui, au travers notamment du plan de transformation numérique du ministère, conduit à de nombreux investissements en matière de bureautique qui seront reconduits et les années suivantes.

Ceux-ci concernent d'abord le poste de travail *stricto sensu* puisqu'un effort particulier est aujourd'hui consenti qui, notamment par le biais du remplacement de certains postes fixes par des outils portables connectés, vise à accroître les capacités de mobilité des services opérationnels et des juridictions. Un effort particulier a été mené pour moderniser le parc ultra-marin.

Dans la même perspective, des investissements commencés en 2018 se sont poursuivis en 2019 concernant le déploiement de la téléphonie sécurisée, l'acquisition de terminaux mobiles et le développement du WI-FI (près de 1200 bornes installés fin décembre 2019).

Des investissements ont été poursuivis s'agissant de la téléphonie sur IP, ceci tout à la fois pour renforcer la sécurité, pour résoudre les problèmes liés à l'obsolescence et pour mettre en place des nouvelles fonctionnalités de téléphonie à même d'améliorer le service aux utilisateurs et aux justiciables (ceci afin d'éviter les pertes d'appels sur les standards téléphoniques par exemple). Plus de 25000 abonnés centralisés sont comptabilisés en décembre 2019.

INDICATEUR 1.6 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Le ratio 2,48 % est en hausse par rapport à celui de 2018 (2,39 %) : cette augmentation constatée est mécaniquement liée aux créations d'emplois en administration centrale.

Effectifs gérants :

Suite à la réorganisation du secrétariat général, la fonction des ressources humaines est partagée entre :

- le service des ressources humaines (SRH) chargé, pour le compte du responsable ministériel, d'élaborer les orientations générales de la politique ministérielle et de coordonner la mise en œuvre de l'activité des responsables des ressources humaines des directions et services du ministère et des établissements publics qui en relèvent.
- un gestionnaire RH pour chaque délégation interrégionale du secrétariat général (DIR-SG)

Administrant et gérants: les effectifs "administrant et gérant" sont proratisés pour tenir compte du poids respectif des effectifs gérés administrativement et/ou financièrement par le SRH.

Pilotage de la politique des compétences : dans le calcul des effectifs consacrés au pilotage et à la politique des compétences, sont comptabilisés l'ensemble des agents chargés de la GPEC au bureau de pilotage des emplois et de la masse salariale.

Effectifs gérés : seuls les effectifs consommant le plafond d'autorisation d'emplois ont été retenus. Sont donc inclus les agents détachés entrants et les agents mis à disposition sortants.

INDICATEUR 1.7 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Le ministère de la justice mène depuis de nombreuses années une politique volontariste à l'égard des personnes en situation de handicap. Au sein du ministère de la justice, la question du handicap est traitée dans une logique de gestion active des ressources humaines, en vue de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Il s'agit de compenser le handicap en valorisant les compétences de chaque agent concerné, quel que soit le métier exercé.

Pour ce faire, à compter de 2017, le ministère a organisé de façon plus efficiente la prise en charge des personnels en situation de handicap avec la mise en place des 9 référents hygiène, sécurité, conditions de travail et handicap (HSCTH) dans les départements des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) au sein des délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG).

En 2018-2019, le pilotage ministériel a ensuite été renforcé notamment par la mise en place d'une mission handicap dédiée, au sein du secrétariat général. La mission a ainsi pu piloter au plus près des attentes la mise en place de marchés publics sur les sujets du handicap (transport en cours d'achèvement ; auxiliaariat en cours de constitution) tout en consolidant la mise en œuvre des actions de la politique handicap, en coordination avec les DRHAS.

Ces actions ont permis le renforcement de la visibilité du secrétariat général sur cette politique et l'intervention auprès des acteurs de proximité dans le domaine de la formation, du conseil et du contrôle de la qualité du traitement des dossiers (dossier d'aide, d'aménagements et d'adaptation de poste...). Par ailleurs le ministère de la justice :

- Associe plus étroitement les directions et les représentants des personnels à la politique du handicap, notamment par l'animation de groupes de travail actifs;
- Travaille en partenariat avec de nombreux interlocuteurs externes;
- Développe des partenariats avec les SAMETH, les Handipactes, le Handisport, les Cap emploi, et la Fondation d'Aguesseau;
- Organise de nombreuses actions de communication et de sensibilisation en matière de handicap;
- Mets en œuvre des opérations de recrutement d'apprentis au sein du ministère.

Cette politique d'insertion se confirme par les efforts importants réalisés en termes de recrutement de personnes en situation de handicap : le taux d'emploi est passé de 4,84% à 6,17% entre 2012 et 2019. Il convient de noter que les données pour 2019 sont indicatives. Il était de 6,09% en 2018 (+0,8 point en un an).

Chaque direction a vu ses effectifs BOETH régulièrement augmenter ces deux dernières années. La direction de l'administration pénitentiaire et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ont dépassé le taux de 6% durant deux années consécutives (programmes 107 et 182). Elles ont chacune mis en œuvre une politique de recrutement particulièrement active.

De façon générale, les directions pérennisent aujourd'hui leurs bonnes pratiques en matière de recrutement.

Il convient de noter que la prévision 2019 actualisée montre une évaluation juste par rapport à celle envisagée lors de la préparation du PAP 2018. En effet, le ministère de la justice augmente régulièrement son taux d'emploi légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH).

Les prévisions pour l'année 2020 viseront à conserver les acquis obtenus voir de les améliorer au vu des efforts fournis par chacune des directions.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – État major	10 087 319 8 425 733	630 000 633 413		230 000 223 513		10 947 319 9 282 660	10 947 319
02 – Activité normative	26 283 414 25 726 941					26 283 414 25 726 941	26 283 414
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 466 897 18 023 814	250 000 388 287		1 125 000 1 115 458		19 841 897 19 527 559	20 041 897
04 – Gestion de l'administration centrale	70 482 446 75 383 212	101 371 546 95 937 783	12 124 932 6 526 198	250 000 162 870	4 000	184 228 924 178 014 063	184 428 924
09 – Action informatique ministérielle	35 999 644 28 625 466	65 624 568 187 954 297	64 920 971 40 527 556	46 417		166 545 183 257 153 736	167 545 183
10 – Action sociale ministérielle	15 874 172 16 030 883	27 429 615 29 734 854		538 153		43 303 787 46 303 891	44 803 787
Total des AE prévues en LFI	177 193 892	195 305 729	77 045 903	1 605 000		451 150 524	454 050 524
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+2 770 386			+2 770 386	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 266 927		+404 700 199			+401 433 272	
Total des AE ouvertes	173 926 965		681 427 217			855 354 182	
Total des AE consommées	172 216 050	314 648 634	47 053 754	2 086 412	4 000	536 008 850	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – État major	10 087 319 8 425 733	630 000 600 129		230 000 223 513		10 947 319 9 249 376	10 947 319
02 – Activité normative	26 283 414 25 726 941					26 283 414 25 726 941	26 283 414
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 466 897 18 023 814	250 000 373 703		1 488 815 1 180 158		20 205 712 19 577 674	20 405 712
04 – Gestion de l'administration centrale	70 482 446 75 383 212	66 550 468 59 775 776	3 336 658 3 259 265	250 000 162 870	4 000	140 619 572 138 585 123	140 819 572
09 – Action informatique ministérielle	35 999 644 28 625 466	65 624 568 157 691 120	127 423 131 34 585 374	46 417		229 047 343 220 948 377	230 047 343
10 – Action sociale ministérielle	15 874 172 16 030 883	27 429 615 28 155 428		225 782		43 303 787 44 412 093	44 803 787
Total des CP prévus en LFI	177 193 892	160 484 651	130 759 789	1 968 815		470 407 147	473 307 147
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+2 770 386			+2 770 386	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 266 927			-9 669 511		-12 936 438	
Total des CP ouverts	173 926 965			286 314 130		460 241 095	
Total des CP consommés	172 216 050	246 596 156	37 844 640	1 838 741	4 000	458 499 586	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – État major	10 110 865 8 693 066	630 000 468 351		659 000 90 658	11 399 865	11 399 865 9 252 075
02 – Activité normative	26 344 763 26 158 110				26 344 763	26 344 763 26 158 110
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 510 002 17 512 084	176 410 306 251		774 043 2 255 720	19 460 455	19 460 455 20 074 055
04 – Gestion de l'administration centrale	73 424 462 69 908 189	51 545 536 52 429 740	4 280 000 2 154 149	261 000 230 103	129 510 998	129 710 998 124 722 181
09 – Action informatique ministérielle	33 343 913 27 487 312	61 457 793 138 166 189	449 485 383 33 216 181		544 287 089	545 487 089 198 869 682
10 – Action sociale ministérielle	15 577 899 15 707 023	25 006 065 29 166 325		87 626	40 583 964	42 083 964 44 960 974
Total des AE prévues en LFI	177 311 904	138 815 804	453 765 383	1 694 043	771 587 134	774 487 134
Total des AE consommées	165 465 784	220 536 856	35 370 330	2 664 107		424 037 077

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – État major	10 110 865 8 693 066	630 000 466 053		659 000 90 658	11 399 865	11 399 865 9 249 777
02 – Activité normative	26 344 763 26 158 110				26 344 763	26 344 763 26 158 110
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 510 002 17 512 084	176 410 500 836		1 049 043 1 862 470	19 735 455	19 735 455 19 875 390
04 – Gestion de l'administration centrale	73 424 462 69 908 189	67 210 956 63 048 766	4 400 000 1 497 070	261 000 230 103	145 296 418	145 496 418 134 684 128
09 – Action informatique ministérielle	33 343 913 27 487 312	61 457 793 126 350 931	95 986 500 31 608 926		190 788 206	191 988 206 185 447 169
10 – Action sociale ministérielle	15 577 899 15 707 023	25 006 065 25 480 513		87 626	40 583 964	42 083 964 41 275 162

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
Total des CP prévus en LFI	177 311 904	154 481 224	100 386 500	1 969 043	434 148 671	437 048 671
Total des CP consommés	165 465 784	215 847 099	33 105 996	2 270 857		416 689 736

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	165 465 784	177 193 892	172 216 050	165 465 784	177 193 892	172 216 050
Rémunérations d'activité	105 585 719	111 632 154	110 614 255	105 585 719	111 632 154	110 614 255
Cotisations et contributions sociales	56 935 863	62 017 861	58 578 536	56 935 863	62 017 861	58 578 536
Prestations sociales et allocations diverses	2 944 202	3 543 877	3 023 258	2 944 202	3 543 877	3 023 258
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	220 536 856	195 305 729	314 648 634	215 847 099	160 484 651	246 596 156
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	208 598 991	181 622 789	301 495 634	203 834 234	146 801 711	233 443 156
Subventions pour charges de service public	11 937 865	13 682 940	13 153 000	12 012 865	13 682 940	13 153 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	35 370 330	77 045 903	47 053 754	33 105 996	130 759 789	37 844 640
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 763 926	12 124 932	9 651 704	1 834 535	3 336 658	8 976 322
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	29 606 404	64 920 971	37 402 050	31 271 461	127 423 131	28 868 318
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 664 107	1 605 000	2 086 412	2 270 857	1 968 815	1 838 741
Transferts aux autres collectivités	2 664 107	1 605 000	2 086 412	2 270 857	1 968 815	1 838 741
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières			4 000			4 000
Prêts et avances			4 000			4 000
Total hors FdC et AdP		451 150 524			470 407 147	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-3 266 927			-3 266 927	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+407 470 585			-6 899 125	
Total*	424 037 077	855 354 182	536 008 850	416 689 736	460 241 095	458 499 586

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 162 361	2 900 000	2 770 386	3 162 361	2 900 000	2 770 386
Total	3 162 361	2 900 000	2 770 386	3 162 361	2 900 000	2 770 386

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		3 450		3 450				
04/2019		6 900		6 900				
05/2019		10 050		10 050				
06/2019		18 100		18 100				
07/2019		40 200		40 200				
08/2019		14 800		14 800				
10/2019		30 750		30 750				
11/2019		16 600		16 600				
12/2019		19 774		19 774				
01/2020		1 900		1 900				
Total		162 524		162 524				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		38 419		38 419				
05/2019		739 631		739 631				
06/2019		1 644 857		1 644 857				
07/2019		15 100		15 100				
10/2019		65 436		65 436				
11/2019		17 536		17 536				
12/2019		86 883		86 883				
Total		2 607 862		2 607 862				

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	83 073		83 073					
Total	83 073		83 073					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/03/2019		565 999		1 643 063				
Total		565 999		1 643 063				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2019		409 763 333						
Total		409 763 333						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/03/2019		2 000 000		3 441 676				
Total		2 000 000		3 441 676				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						217 647	217 647	

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/11/2019		17 414		17 414				
26/11/2019						730 000		730 000
Total		17 414		17 414		947 647		947 647

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2019						3 350 000		3 350 000
Total						3 350 000		3 350 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						6 698 900		13 824 017
Total						6 698 900		13 824 017

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	83 073	415 117 132	83 073	7 872 539	3 350 000	7 646 547	3 350 000	14 771 664

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – État major	10 087 319 8 425 733	860 000 856 926	10 947 319 9 282 660	10 087 319 8 425 733	860 000 823 643	10 947 319 9 249 376
02 – Activité normative	26 283 414 25 726 941		26 283 414 25 726 941	26 283 414 25 726 941		26 283 414 25 726 941
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	18 466 897 18 023 814	1 375 000 1 503 745	20 041 897 19 527 559	18 466 897 18 023 814	1 738 815 1 553 861	20 405 712 19 577 674
04 – Gestion de l'administration centrale	70 482 446 75 383 212	113 746 478 102 630 851	184 428 924 178 014 063	70 482 446 75 383 212	70 137 126 63 201 911	140 819 572 138 585 123
09 – Action informatique ministérielle	35 999 644 28 625 466	130 545 539 228 528 270	167 545 183 257 153 736	35 999 644 28 625 466	193 047 699 192 322 912	230 047 343 220 948 377
10 – Action sociale ministérielle	15 874 172 16 030 883	27 429 615 30 273 007	44 803 787 46 303 891	15 874 172 16 030 883	27 429 615 28 381 210	44 803 787 44 412 093
Total des crédits prévus en LFI *	177 193 892	273 956 632	451 150 524	177 193 892	293 213 255	470 407 147
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-3 266 927	+407 470 585	+404 203 658	-3 266 927	-6 899 125	-10 166 052
Total des crédits ouverts	173 926 965	681 427 217	855 354 182	173 926 965	286 314 130	460 241 095
Total des crédits consommés	172 216 050	363 792 800	536 008 850	172 216 050	286 283 536	458 499 586
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 710 916	+317 634 416	+319 345 332	+1 710 916	+30 594	+1 741 509

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

1. Les crédits et les emplois du titre 2 (dépenses de personnel)

L'exécution en titre 2 au 31 décembre 2019 est de 172,22 M€, dont 134,76 M€ hors CAS pensions et 37,46 M€ de CAS pensions, pour un montant de crédits disponibles de 176,31 M€ (137,62 M€ en hors CAS pensions et 38,69 M€ de CAS pensions).

La sous-exécution est ainsi de 4,09 M€ par rapport aux crédits disponibles, dont 2,86 M€ hors CAS pensions et 1,46 M€ de CAS pensions.

Cette sous-exécution de 2,86 M€ hors CAS pensions par rapport aux crédits disponibles s'explique essentiellement par :

- le décalage des recrutements dans l'exercice ;
- la sous-consommation des crédits au titre des mises à disposition de personnels et de la revalorisation des non titulaires qui ne se sont pas réalisées à la hauteur prévue ;
- des rétablissements de crédits plus importants que prévu.

2. Les crédits hors titre 2

Les crédits hors titre 2 du programme 310 sont destinés à financer le fonctionnement de l'administration centrale du ministère de la justice (frais généraux, dépenses immobilières) et les dépenses d'informatique et d'action sociale pour l'ensemble du ministère.

La loi de finances initiale pour 2019 arrête les crédits pour le P310 à hauteur de **274,0 M€ en AE** et **293,2 M€ en CP**. Ces crédits comprenaient notamment 49,02 M€ en AE et 97,3 M€ en CP au titre du grand plan d'investissement (GPI) correspondant au plan de transformation numérique (PTN) de la Chancellerie.

Les ressources du programme ont été modifiées en cours de gestion :

- **+409,73 M€** de report de crédits au titre des AE affectées non engagées dans les domaines de l'informatique (action 09) et de l'immobilier (action 04) : ce report explique le niveau d'engagement supérieur à la LFI ;
- **+2 M€ en AE** et **+3,49 M€ en CP** au titre des reports de crédits généraux non consommés en 2018. En AE : 2 M€ pour le renouvellement des baux des DIRSG. En CP : 2,1 M€ pour l'immobilier (action 04) et 1,3 M€ pour le grand plan d'investissement d'avenir (action 09) ;
- **+2,05 M€** en AE=CP de fonds de concours, en provenance principalement de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) (actions 04 et 09), de caisses d'allocations familiales et du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (action 10) ;
- **+0,16 M€ en AE=CP** d'attribution de produits (ADP) sur la brique fonctionnement courant issus de la revente de véhicules du parc automobile du secrétariat général ;
- une **annulation de crédits (LFR)** à hauteur de **-0,2 M€ en AE** et **-8,2 M€ en CP** concernant les actions 04 (domaine immobilier) et 09 (informatique, projet PNIJ).

L'exécution des crédits hors titre 2 constatée en 2019 sur le programme s'élève à **363,8 M€ en AE** et **286,3 M€ en CP**.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	177 193 892	273 927 458	451 121 350	177 193 892	293 184 081	470 377 973
Amendements	0	+29 174	+29 174	0	+29 174	+29 174
LFI	177 193 892	273 956 632	451 150 524	177 193 892	293 213 255	470 407 147

La LFI inclut 29 174 € au titre de l'amendement n° II-24 correspondant aux mesures annoncées dans le cadre du du rendez-vous salarial.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Les crédits hors titre 2

La loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé un montant de 6,7 M€ en AE et 13,8 M€ en CP sur les crédits hors titre 2 du programme. L'annulation a été répartie comme suit :

- 3,66 M€ en AE et 6,72 M€ en CP au titre de l'action 4, principalement concernant le domaine immobilier ;
- 3,04 M€ en AE et 7,11 M€ en CP au titre de l'action 9 (informatique).

ARRETE PORTANT REPARTITION DE CREDITS

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'arrêté du 29 octobre 2019 a ouvert 83 073 € de crédits de titre 2 sur le programme 310 au titre du financement de la modification des modalités d'indemnisation des jours épargnés sur les "comptes épargne-temps" (augmentation des montants alloués et assouplissement des conditions d'indemnisation)

DECRET DE VIREMENT

Le décret n° 2019-1312 du 6 décembre 2019 portant virement de crédits à 3 350 000 € de titre 2 en AE et CP du programme 310 vers le programme 107 "Administration pénitentiaire" pour assurer l'équilibre de la masse salariale de la mission dans le cadre des travaux de fin de gestion.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	885 970	6 491 030	7 377 000	885 970	5 619 911	6 505 881
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-20 940	-20 940	0	-20 940	-20 940
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	885 970	6 470 090	7 356 060	885 970	5 598 971	6 484 941

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, la totalité de la réserve sur le titre 2 a été dégelée.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL**EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	0	212	216	0	207	-9
1037 – Personnels d'encadrement	0	1 037	1 149	0	1 185	+36
1038 – B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif	0	101	111	0	54	-57
1039 – B administratifs et techniques	0	321	324	0	366	+42
1041 – C administratifs et techniques	0	564	526	0	523	-3
Total	0	2 235	2 326	0	2 335	+9

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	0	0	-9	+4	+7	-3

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1037 – Personnels d'encadrement	0	+6	+43	+99	+62	+37
1038 – B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif	0	+5	-44	-8	-14	+6
1039 – B administratifs et techniques	0	+5	+15	+26	+4	+22
1041 – C administratifs et techniques	0	-31	+4	-14	+21	-35
Total	0	-15	+8	+107	+80	+27

L'exécution du PAE au 31 décembre 2019 (2335 ETPT) est proche du PAE de la LFI (2 326 ETPT).

Les écarts par catégorie d'emplois s'expliquent par la création de la nouvelle catégorie d'emplois "A métiers du social, de l'insertion et de l'éducatif" (ASIE), pour tenir compte du passage en catégorie A des assistants de service social mis en oeuvre au 1^{er} février 2019.

En effet, lors du PAP 2019, la nouvelle catégorie d'emplois n'était pas encore créée et tous les assistants de service social avaient été basculé dans la catégorie "personnels d'encadrement".

Les mesures de transfert en LFI (-15 ETPT) se composent comme suit :

+ 29 ETPT au titre de transferts entrants, soit :

- +24 ETPT au titre de la réforme du secrétariat général :
 - 17 ETPT au titre des 25 transferts prévus en LFI 2019 (dont 8 ETPT ont été réalisés et inscrits au RAP 2018);
 - 7 ETPT par anticipation (20 ETP arrivés au 1^{er} septembre 2019). Les 20 ETPT sont inscrits en LFI 2020.
- +5 ETPT en provenance du programme 176 « Police nationale » au profit de l'ANTEN-J.

- 44 ETPT au titre de transferts sortants, soit :

- 30 ETPT dans le cadre du déploiement des services facturiers transférés des départements des achats et de l'exécution budgétaire et comptable (DAEBC) des délégations interrégionales du secrétariat général vers les directions régionales des finances publiques (programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ») ;
- 10 ETPT en vue du transfert des fonctions support du réseau de l'État à l'étranger (programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ») ;
- 2 ETPT dans le cadre de la réforme de la gestion des retraites de l'État (programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ») ;
- 2 ETPT pour la montée en puissance du service technique national de captation judiciaire (programme 176 « Police nationale »).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	72	0	76	0	+4	0
1037 – Personnels d'encadrement	297	18	397	250	+100	+78

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1038 – B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif	18	1	6,50	27	0	5,90	+9	0
1039 – B administratifs et techniques	109	5	8,20	126	63	6,80	+17	+20
1041 – C administratifs et techniques	253	10	5,90	226	142	6,90	-27	0
Total	749	34		852	455		+103	+98

En LFI 2019, le schéma d'emplois du programme 310 s'établissait à **98 ETP** réparti comme suit :

- + 80 ETP (60 ETP en catégorie « personnels d'encadrement » et 20 ETP en catégorie « B administratifs et techniques ») au titre de la poursuite du plan de transformation numérique du ministère ;
- + 10 ETP (en catégorie « personnels d'encadrement ») pour l'accompagnement de la montée en puissance de l'Agence nationale des techniques numériques judiciaires ;
- + 8 ETP (en catégorie « personnels d'encadrement ») consacrés au renforcement de la médecine du travail avec le recrutement de psychologues du travail dans les délégations interrégionales du secrétariat général.

La cible a été augmentée pour compenser une avance qui avait été faite en 2019 par le programme pour gager une hausse du schéma d'emplois de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ).

Ce schéma d'emplois de 103 ETP a été réalisé au 31 décembre 2019 même si des écarts par catégorie d'emplois peuvent être constatés. Pour atteindre ce résultat, le service du pilotage et du soutien de proximité a mis en place des rendez-vous de gestion mensuels avec les 26 employeurs du programme 310, les flux ont ainsi été fiabilisés tout au long de l'année.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	2 321	2 331	2 365
Opérateurs	5	4	4
Total	2 326	2 335	2 369

La répartition des 2 335 ETPT s'établit comme suit :

- 9% de magistrats de l'ordre judiciaire;
- 51% de personnels d'encadrement;
- 1% de personnels de catégorie B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif;
- 16% de personnels de catégorie B administratifs et techniques;
- 23% de personnels de catégorie C administratifs et techniques;

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – État major	135	119
02 – Activité normative	308	319
03 – Évaluation, contrôle, études et recherche	133	156
04 – Gestion de l'administration centrale	942	1 068
09 – Action informatique ministérielle	573	442
10 – Action sociale ministérielle	235	231
Total	2 326	2 335
Transferts en gestion		0

La répartition des 2 335 ETPT s'établit comme suit:

- 5% : État major;
- 14% : Activité normative;
- 7%: Évaluation, contrôle, études et recherche;
- 46%: Gestion de l'administration centrale;
- 19%: Action informatique ministérielle;
- 9%: Action sociale ministérielle.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 34

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

RATIO "GERANT/GERE"		Effectifs gérés au 31/12/2019*
		3 378
Effectifs gérants (ETP emplois)	83,70	2,48%
administrant et gérant	39,00	1,15%
organisant la formation	22,50	0,67%
Consacré aux conditions de travail	12,20	0,36%
Consacré au pilotage et à la politique des compétences	10,00	0,30%

(*)Effectifs physiques des agents d'administration centrale gérés par le programme 310.

Le ratio 2,48 % est en hausse par rapport à celui de 2018 (2,39 %) : cette augmentation constatée est mécaniquement liée aux créations d'emplois en administration centrale.

Effectifs gérants :

Suite à la réorganisation du secrétariat général, la fonction des ressources humaines est partagée entre :

- le service des ressources humaines (SRH) chargé, pour le compte du responsable ministériel, d'élaborer les orientations générales de la politique ministérielle et de coordonner la mise en œuvre de l'activité des responsables des ressources humaines des directions et services du ministère et des établissements publics qui en relèvent.
- un gestionnaire RH pour chaque délégation interrégionale du secrétariat général (DIR-SG)

Administrant et gérants: les effectifs "administrant et gérant" sont proratisés pour tenir compte du poids respectif des effectifs gérés administrativement et/ou financièrement par le SRH.

Pilotage de la politique des compétences : dans le calcul des effectifs consacrés au pilotage et à la politique des compétences, sont comptabilisés l'ensemble des agents chargés de la GPEC au bureau de pilotage des emplois et de la masse salariale.

Effectifs gérés : seuls les effectifs consommant le plafond d'autorisation d'emplois ont été retenus. Sont donc inclus les agents détachés entrants et les agents mis à disposition sortants.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	105 585 719	111 632 154	110 614 255
Cotisations et contributions sociales	56 935 863	62 017 861	58 578 536
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	37 530 292	38 885 763	37 457 593
– Civils (y.c. ATI)	36 742 315	38 019 843	36 730 223
– Militaires	787 977	865 920	727 370
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	19 405 571	23 132 098	21 120 944
Prestations sociales et allocations diverses	2 944 202	3 543 877	3 023 258
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	165 465 784	177 193 892	172 216 050
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	127 935 492	138 308 129	134 758 457
FdC et AdP prévus en titre 2			

Parmi les dépenses de prestations sociales (3,02 M€), l'allocation d'aide au retour à l'emploi a représenté en 2019 une dépense de 0,79 M€ pour 67 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	127,09
Exécution 2018 hors CAS Pensions	127,94
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,23
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,61
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,29
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,32
Impact du schéma d'emplois	5,86
EAP schéma d'emplois 2018	4,19
Schéma d'emplois 2019	1,67
Mesures catégorielles	0,20
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,37
GVT positif	1,72
GVT négatif	-1,35
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,67
Indemnisation des jours de CET	0,41
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,26
Autres variations des dépenses de personnel	0,56
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,08
Autres variations	0,49
Total	134,76

Le taux de GVT positif est de 2,54 %, ce qui représente une progression de la masse salariale de 1,72 M€, soit 1,3 % de la masse salariale.

Le GVT négatif (ou effet de noria) se traduit par une diminution de 1,35 M€ de la masse salariale, soit 1 % de la masse salariale.

Le GVT solde est de 0,37 M€, 0,3 % soit de la masse salariale.

La ligne Autres de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » (-0,32 M€) intègre principalement les rétablissements de crédits (1,1 M€), les remboursements des agents mis à disposition (-0,9 M€) et les crédits d'apprentissage (-0,5 M€).

La ligne Autres de la rubrique « Rebasage des dépenses au profil atypique – Hors GIPA » (0,26 M€) intègre les rétablissements de crédits (-0,7M€), les remboursements des factures des agents mis à disposition (0,5 M€) et les crédits d'apprentissage (0,5 M€).

La ligne Autres des « Autres variations des dépenses de personnel » (0,49 M€) intègre principalement la revalorisation des agents contractuels (0,07M€), l'intégration des transferts liés à la réforme du secrétariat général (0,2 M€) et le versement du complément indemnitaire annuel (0,2 M€).

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1036 – Magistrats de l'ordre judiciaire	109 308	106 453	103 598	92 460	90 237	88 014
1037 – Personnels d'encadrement	63 120	67 463	71 805	54 064	58 034	62 004
1038 – B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif	40 755	39 481	38 207	33 648	32 550	31 451
1039 – B administratifs et techniques	37 771	37 241	36 712	31 292	30 936	30 580
1041 – C administratifs et techniques	28 842	29 282	29 722	23 744	24 119	24 495

Les coûts moyens retenus pour l'exécution 2019 sont issus de l'outil INDIA-REMU.

Les coûts d'entrées et de sorties du tableau ci-dessus ne prennent pas en compte le coût des agents contractuels de catégorie A (encadrement). Le coût moyen non chargé hors CAS pensions des entrées et sorties d'agents non titulaires de catégorie A est valorisé à 43 215 € pour les entrées et à 45 409 € pour les sorties.

Les mouvements d'entrées concernant le programme 310 se caractérisent par le nombre limité de personnels en sortie d'école. Les agents entrants se situent souvent en milieu de carrière, ce qui explique des coûts d'entrées proches voir supérieurs aux coûts de sorties.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						200 000	200 000
PPCR	920	A, B, C	Corps communs	01-2019	12	200 000	200 000
Total						200 000	200 000

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	580 000	7 900 000		7 900 000
Logement	610	3 921 116		3 921 116
Famille, vacances	12 000	5 762 875		5 762 875
Mutuelles, associations	17 500	3 900 000		3 900 000
Prévention / secours	4 000	5 900 000		5 900 000
Autres	5 000	2 648 280		2 648 280
Total		30 032 271		30 032 271

L'action sociale conduite en faveur des agents du ministère de la justice est retracée par l'action 10 du programme 310.

Depuis 2019, la médecine de prévention est intégrée dans la ligne « prévention/secours ». Par ailleurs, la ligne « autres » intègre les crédits pour l'action en faveur des personnes en situation de handicap.

Enfin la ligne « famille, vacances » comprend les dépenses liées aux séjours familles et enfants ainsi que celles liées à la politique en faveur de la petite enfance (CESU et places de crèches).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Ensemble des services
Surface	1	SUB du parc	m ²	71 393
	2	SUN du parc	m ²	42 935
	3	SUB du parc domanial	m ²	48 631
Occupation	4	Ratio SUB / Poste de travail	m ² / PT	16,6
	5	Coût de l'entretien courant	€ (CP)	2 0383 98
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	37,8
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd (parc domanial et quasi-propriété)	€ (CP)	3 569 392
	8	Ratio entretien lourd / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	116,6

Méthode de calcul :

Les immeubles pris en compte dans le calcul des surfaces sont le 13 place Vendôme, le site Olympe de Gouges, le Millénaire 2 (2^e, 5^e et 6^e étages) et le Bâtiment 270. Les données relatives aux sites des délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG) sont désormais intégrées dans le tableau. Les surfaces indiquées correspondent par conséquent à l'ensemble des surfaces actuellement occupées par les services de l'administration centrale en métropole.

Les postes de travail correspondent aux effectifs exprimés en ETPT exerçant leur activité en administration centrale, et ne se réduisent pas aux seuls effectifs du programme 310.

Le coût de l'entretien courant correspond aux dépenses d'exploitation et de maintenance des bâtiments. L'écart en CP par rapport au PLF s'explique par une meilleure maîtrise des dépenses liées aux conventions de maintenance multi-technique des sites, aux prestations d'entretien et de maintenance courante, aux petits travaux.

Le coût de l'entretien lourd comprend les travaux de rénovation, de réhabilitation ou de sécurisation prévus pour les sites domaniaux ou en quasi-propriété (site Olympe de Gouges financé par crédit-bail immobilier). L'augmentation du coût en CP par rapport au PLF s'explique par la prise en compte l'engagement de plusieurs marchés de travaux significatifs (ravalement de la façade Vendôme, aménagement du site d'archivage de Russy-Bémont)

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

ASTREA

ASTREA, refonte du casier judiciaire national, dont les spécifications ont débuté en 2013, devait être mise en œuvre au centre de production de Nantes en double commande fin 2015. La durée de la procédure de dialogue compétitif plus longue que prévu, la difficulté à constituer l'équipe projet interne impactant la réalisation des spécifications et la nécessité de conduire en 2014 d'importants travaux sur la version actuelle du casier pour prendre en compte les impacts de la nouvelle loi pénale votée à l'été entraînent un retard d'un an et demi dans l'avancement général du projet. Suite aux difficultés persistantes, une opération de sécurisation du projet a été lancée en collaboration avec la DINSIC qui a abouti à une révision de la stratégie mise en place sur ASTREA.

La dématérialisation du bulletin n°3 a effectivement été mise en service fin 2018 et rencontre un franc succès ; en décembre 2019, le taux de dématérialisation atteignait 85% et un indice de satisfaction des usagers de plus de 96% (enquête Marianne). L'année 2019 a été consacrée à la poursuite des travaux sur le palier 1, au lancement des travaux sur le palier 2 (casier des personnes morales) et au cadrage du palier 3 (casier des personnes physiques). Elle a également permis la préparation de l'homologation RGS de l'application, la mise en place d'une nouvelle organisation de l'équipe projet de type « agile à l'échelle » et la rédaction d'un nouveau marché de réalisation.

Année de lancement du projet	2012
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Gestion des personnes mises sous main de justice

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,50	5,10	3,30	2,50	1,60	3,40	5,40	4,50	6,65	3,78	3,50	3,50	9,15	14,42	32,70	32,70
Titre 2	2,10	2,10	0,40	0,40	0,40	0,40	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	1,40	1,40	5,70	5,70
Total	10,60	7,20	3,70	2,90	2,00	3,80	6,10	5,20	7,35	4,48	4,20	4,20	10,55	15,82	38,40	38,40

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,70	38,40	+94,92 %
Durée totale en mois	72	119	+65,28 %

Les coûts et délais de la colonne « Actualisation » intègrent des modifications de périmètre expliquant les écarts avec les données de la colonne « Au lancement ». En effet, ASTREA a fait l'objet d'une réévaluation des charges grâce aux leçons tirées du premier palier de mise en œuvre. D'autre part, le passage à un mode de développement agile - qui a pour objectif une sensible amélioration de la qualité de l'application - a fait monter l'effectif de l'équipe à une dizaine de personnes.

La livraison du palier 1 (dématérialisation du B3) depuis le 26 septembre 2018 génère sur les crédits HT2 du casier judiciaire (SNMJ) un gain sur l'exercice 2019 compris entre 1 M€ et 1,1 M€, essentiellement les frais d'affranchissement. Il n'est pas escompté de gain à court terme sur les crédits T2.

CASSIOPEE V2

CASSIOPEE, dans son périmètre initial visant l'ensemble des tribunaux de grande instance (TGI) a été terminé en 2013. L'application CASSIOPEE, même si elle continue à bénéficier d'évolutions fonctionnelles sur ce volet TGI (désormais TJ), est passée en maintenance.

Le projet CASSIOPEE v2 visant à son extension aux cours d'appel et cour d'assises a débuté en 2014. Dans ce contexte, de nouvelles fonctionnalités de l'application ont été développées depuis 2017, et le déploiement alloti. Ce dernier s'est poursuivi en 2019 sur la partie chambre des appels correctionnels, chambre spéciale des mineurs et suivi de l'exécution des peines.

S'agissant de la mise en œuvre applicative de la réorganisation judiciaire et de la LPJ, des travaux ont été conduits en 2019 pour permettre la mise en service de nouvelles versions de Cassiopée dès le 1er trimestre 2020. Des évolutions sur les échanges inter-applicatifs, notamment pour l'intégration automatique des délits forfaitisés, pour la liaison avec le logiciel de gestion des scellés du tribunal de Paris METIS, et pour la remontée d'informations dans le Portail du Justiciable, ont également été menés.

Par ailleurs, le nouveau module de gestion des pièces à conviction, dit « module scellés » est entré en phase de généralisation, avec un déploiement fin 2019 dans plus de 140 juridictions.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice Pénale

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,90	5,90	4,90	4,90	4,60	4,00	4,20	3,80	4,30	4,00	0,20	1,20	0,00	0,00	19,90	20,00
Titre 2	0,40	0,40	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,04	0,04	0,00	0,00	1,04	1,04
Total	6,30	6,30	5,10	5,10	4,80	4,20	4,40	4,00	4,50	4,20	0,24	1,24	0,00	0,00	20,94	21,04

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,60	21,04	+2,14 %
Durée totale en mois	85	85	0,00 %

Il n'y a pas de gains constatables pendant la période d'investissement (projet en cours de développement, non encore opérationnel).

ENRICHISSEMENT DU SI H@RMONIE ET FUSION DES MÉTIERS RH

Avec le déploiement d'Harmonie, achevé depuis 2012, le ministère de la justice est doté d'un système d'information en matière de gestion des ressources humaines pour l'ensemble de ses agents, en capacité de s'interfacer avec le système de paye et de retraite de l'Etat.

Les objectifs sont désormais d'intégrer la préliquidation de la paye (en remplacement de WinPaye par la suppression de 56 bases) afin de permettre la convergence des métiers de la gestion administrative et de la gestion financière, qui est génératrice d'économies de fonctionnement (la solution est déjà déployée auprès d'une partie de la population), et de permettre l'interconnexion au futur SI-Paie de l'État :

- Le SIRH-paye est déjà opérationnel pour le SG, la DPJJ et la DAP
- Le déploiement de la préliquidation au sein de la DSJ est en cours : il sera achevé en décembre 2020 avec le déploiement des trois dernières vagues.
- L'intégration des conseillers prud'hommes (15 000) dans le SIRH en vue de les prendre en compte en préliquidation de paye est en cours en coordination avec les vagues de la DSJ.

Fin décembre 2019, 81 164 agents ont payés par le SIRH avec objectif d'atteindre l'ensemble des agents, à savoir, 97 000 pour la fin de l'année 2020.

Un nouveau portail a été mis en service le 15 juillet 2019 au profit des agents, des gestionnaires et des managers. De nouvelles fonctionnalités accessibles par le portail agent sont en cours de développement : « ma demande RH » qui permettra aux agents de faire une demande de gestion personnelle ou administrative de manière dématérialisée. La déclaration mensuelle du compte individuel de retraite est opérationnelle depuis le 10/01/2019, le ministère étant l'un des pilotes du SRE.

L'interface imaginée lors d'ateliers collaboratifs avec les utilisateurs, se présente sous la forme d'une ergonomie intuitive. Il reprend dans un premier temps les modules existants déjà déployés dans le portail Harmonie au sein de chaque direction du ministère (mobilité, formation et congés/absences). L'objectif du portail est de s'inscrire dans la transition numérique en offrant aux agents des services facile à utiliser, et ainsi lui permettre de devenir acteur de sa carrière.

Par ailleurs, le module formation, en lien avec l'infocentre IRHIS, est en permanente évolution. Le but étant de dématérialiser le processus de gestion de formation et d'homogénéiser les pratiques de gestion et ainsi fournir aux directions des outils permettant d'optimiser cette gestion.

Enfin d'importants travaux de dématérialisation sont entrepris dans le cadre de la transformation numérique :

- DIADEM : système complémentaire adossé au SIRH Harmonie dont l'objectif principal est de dématérialiser et d'assurer la gestion du dossier Individuel de l'agent (DIA) et du dossier comptable (DC) recueillant les pièces justificatives au règlement de la paie.
- ESTEVE : système complémentaire adossé au SIRH Harmonie dont l'objectif principal est de dématérialiser les circuits de validation du compte-rendu d'entretien annuel et de permettre le suivi des campagnes d'évaluation.

Après une expérimentation de la solution sur une population de 10 000 agents pour la campagne 2018, le ministère de la justice a réussi son déploiement avec 38 000 agents à évaluer pour la campagne 2019.

Il est rappelé que les tableaux de suivi ci-après concernent le périmètre circonscrit du projet Harmonie jusqu'à l'achèvement de la préliquidation de la paye et ses fonctionnalités connexes.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,90	9,80	7,30	4,30	6,00	5,80	6,10	6,20	6,41	6,64	2,40	2,90	0,59	4,16	33,60	33,60
Titre 2	5,60	5,60	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,10	2,10	15,70	15,70
Total	16,50	15,40	9,30	6,30	8,00	7,80	8,10	8,20	8,41	8,64	4,40	4,90	2,69	6,26	49,30	49,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	32,00	49,30	+54,06 %
Durée totale en mois	69	81	+17,39 %

Les coûts et délais de la colonne « Actualisation » intègrent des modifications de périmètre expliquant les écarts avec les données de la colonne « Au lancement ».

Il n'y a pas de gains constatables pendant la période d'investissement (projet en cours de développement, non encore opérationnel).

PORTALIS - PROCEDURE CIVILE NUMERIQUE (PCN)

Le programme PORTALIS est un programme de modernisation qui s'appuie sur le levier numérique pour transformer le service public de la justice en France. PORTALIS vise notamment, à dématérialiser les interactions entre les acteurs de la chaîne judiciaire civile.

La mise en service de Justice.fr s'est faite en 2016. Celui-ci accompagne le citoyen dans ses démarches judiciaires en mettant à sa disposition l'ensemble des informations relatives aux procédures civiles et pénales.

L'année 2018/2019 a vu la mise en service du portail du SAUJ et le portail du justiciable :

- **Le portail du SAUJ** s'adresse aux agents du SAUJ qui pourront renseigner les justiciables sur l'ensemble des procédures civiles enregistrées sur le territoire national. Le lancement du déploiement du portail du SAUJ a été effectué entre le 3 décembre et le 11 avril 2019 (hors DOM/TOM).
- **Le portail du justiciable** permet au justiciable, personne physique qui aura consenti à échanger par voie dématérialisée, de se connecter à un espace réservé lui donnant ainsi accès aux principales informations sur l'état d'avancement de sa procédure civile et/ou pénale. Les documents, aujourd'hui adressés par lettre simple ou recommandée, lui seront transmis sur son espace personnel sécurisé (avis, convocations et récépissés).

Ce portail a été mis en service le 6 mai 2019 dans les arrondissements judiciaires de Lille et de Melun pour les affaires civiles puis généralisé le 27 mai. Il a été lancé officiellement par la garde des sceaux le 27 août 2019 lors d'un déplacement au tribunal de grande instance de Melun. Les affaires pénales seront intégrées au portail du justiciable dans le courant du premier trimestre 2020.

Fin 2019, le module de saisine en ligne des juridictions pénales destiné au justiciable (personne physique non représentée par un avocat) est en production et en attente de mise en service (procédure CNIL en cours) : saisine des juridictions pénales (constitutions de partie civile) et des juridictions civiles (requêtes dans le cadre de la protection des majeurs hors ouverture de mesure).

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Portalis n'a pas intégré l'ensemble des impacts de la LPJ (replanifiés pour les années ultérieures), pris en charge par des mesures organisationnelles et/ou par l'évolution d'applications existantes.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice Civile, Sociale et Commerciale

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,10	2,50	6,80	5,10	12,20	8,90	13,50	10,80	15,25	10,34	10,50	10,40	19,25	31,86	69,10	69,10
Titre 2	0,80	0,80	0,60	0,60	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	1,60	1,60	5,40	5,40
Total	5,90	3,30	7,40	5,70	13,00	9,70	14,30	11,60	16,05	11,14	11,30	11,20	20,85	33,46	74,50	74,50

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	57,50	74,50	+29,57 %
Durée totale en mois	120	120	0,00 %

Depuis l'élaboration du PTN, un nouveau contexte est apparu avec le vote de la loi de programmation et de réforme pour la justice. De nouvelles fonctionnalités majeures sont à mettre en œuvre et impactent le projet Portalis. Aujourd'hui, le projet a intégré les impacts de la loi de programmation dans le domaine de la procédure civile (hors juridiction unique d'injonction de payer, hors saisie sur rémunération) ainsi que le décret de procédure civile (acte de saisine judiciaire signifié et requête numérique relative à la saisine « tutelle majeure », constitution de partie civile, JAF (hors divorce et petits litiges). Enfin, PORTALIS a fait l'objet d'évolutions significatives sur le portail de saisine au cours du développement informatique. Tous ces éléments évolutifs non prévus initialement expliquent l'augmentation du coût de ce programme.

Il n'y a pas de gains constatables pendant la période d'investissement (projet en cours de développement, non encore opérationnel).

PROJAE

Dans le cadre du plan de transformation numérique et des chantiers de la justice engagés par la garde des sceaux, le ministère de la justice dématérialise ses procédures, fait évoluer ses processus métiers et développe la communication électronique avec ses partenaires et les justiciables.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en œuvre les mécanismes qui permettent d'assurer une conservation automatique, systématique et probante des productions numériques issues de l'administration centrale mais également générées par les chaînes pénale et civile de la justice.

L'archivage de ces données numériques doit aller au-delà de leur seule conservation, puisqu'il est également nécessaire de mettre en œuvre des dispositifs permettant de garantir leur authenticité, leur intégrité et leur fiabilité, à

chaque étape de leur cycle de vie. De cette manière, l'administration pourra garantir la valeur de preuve de ces données numériques.

Ce très grand nombre de données est également soumis à une gestion fine de la confidentialité tout en proposant un point d'accès unique aux données et documents numériques et physiques archivés.

PROJAE (PROgramme de la Justice pour l'Archivage Électronique), a débuté en juin 2017 et a été validé début juillet 2018 par la DINUM (Art. 3). C'est donc la deuxième année que ce projet est pris en compte dans le calcul de l'indicateur 1.4. La notification du marché est prévue en mai 2020, le déploiement de juillet 2021 à juin 2023. Le retard pris s'explique par le temps supplémentaire nécessaire pour la réalisation de la procédure concurrentielle négociée.

Année de lancement du projet	2017
Financement	Programme 310
Zone fonctionnelle principale	Gestion de la documentation et de la connaissance

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,40	0,20	0,30	0,20	3,50	2,00	0,29	0,45	2,50	2,50	6,01	6,15	9,50	9,50
Titre 2	0,00	0,00	0,20	0,20	0,20	0,20	0,70	0,70	0,04	0,04	0,70	0,70	2,66	2,66	3,80	3,80
Total	0,00	0,00	0,60	0,40	0,50	0,40	4,20	2,70	0,33	0,49	3,20	3,20	8,67	8,81	13,30	13,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	13,30	13,30	0,00 %
Durée totale en mois	72	78	+8,33 %

Il n'y a pas de gains constatables pendant la période d'investissement (projet en cours de développement, non encore opérationnel).

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PNIJ DE NOUVELLE GÉNÉRATION (V2) (2018-2025)

L'objectif de ce projet est de mettre sur pied une plateforme de nouvelle génération, mieux maîtrisée par l'administration et se substituant progressivement à la plateforme actuelle à l'horizon 2024. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la création d'un système d'information pour les techniques d'enquêtes numériques judiciaires (SITENJ), précédemment appelé PNIJ nouvelle génération, qui englobera les outils existants, ainsi que de nouveaux outils. Le comité d'orientation des techniques d'enquêtes numériques judiciaires est étroitement associé à la préparation de ce projet, les concertations se poursuivent et devraient aboutir à une feuille de route au cours du second trimestre 2020 prévoyant notamment les marchés publics à envisager.

Les installations sont opérationnelles pour accueillir la ré-internalisation des infrastructures matérielles et logicielles au profit des interceptions judiciaires ainsi que les nouveaux outils du SITENJ. Cet équipement accueillera la centralisation des données des balises de géolocalisation, première brique du nouveau système et supportera les développements autour de l'analyse de données dès 2020.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'évolution entre la prévision et la réalisation de l'usage de la ressource s'explique par le report de la mise en œuvre de la procédure de marché public. Des choix de gestion ont conduit à un rééquilibrage des ressources en adéquation avec l'évolution des besoins sans modifier le coût total du projet.

Année de lancement du projet	2018
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice pénale

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	3,60	3,30	13,30	7,07	3,11	1,60	13,50	9,68	89,09	94,72	109,30	109,30
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	1,00	1,00	1,60	1,60
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	3,80	3,50	13,50	7,27	3,31	1,80	13,70	9,88	90,09	95,72	110,90	110,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	110,90	110,90	0,00 %
Durée totale en mois	96	96	0,00 %

PROJET DE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DE LA PNIJ V1 (2018-2024)

Ce marché vise à garantir le bon fonctionnement en exploitation de la PNIJ v1 et à réaliser certaines évolutions fonctionnelles indispensables permettant de répondre aux demandes d'évolutions métiers. Il vise également à prendre en compte l'émergence de nouvelles technologies de communication ou d'opérateurs et à mettre en place certaines évolutions incontournables d'architecture. Ces différentes évolutions sont notamment destinées à maintenir la capacité d'interception de la PNIJ actuelle avant l'arrivée du nouveau système.

Dans ce cadre, une nouvelle version de la plateforme a été livrée en fin d'année 2019, incluant des nouvelles fonctionnalités attendues par les utilisateurs de la plateforme, notamment la possibilité de scellement par dossiers, la modernisation des outils d'écoute des communications, l'évolution du module de procès-verbal de retranscription, la facilitation du signalement d'incidents et de nombreuses autres évolutions ergonomiques ou fonctionnelles. Par ailleurs les premières fonctions de géolocalisation sont en cours de développement pour une mise à disposition prochaine aux utilisateurs.

Concernant les autorisations d'engagement, l'écart entre la prévision et l'exécution est le résultat d'un besoin plus important lié à l'augmentation du besoin de stockage de l'actuelle PNIJ en vue d'absorber les évolutions de volumétrie relatives au démarrage de la téléphonie mobile de cinquième génération (5G). Quant aux crédits de paiement, l'évolution des besoins s'explique par le défaut de livraison de l'industriel impliquant de facto un report des paiements sur les années suivantes.

Année de lancement du projet	2018
Financement	0310-09
Zone fonctionnelle principale	Justice pénale

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	21,58	14,90	21,03	20,88	25,66	16,54	19,00	19,38	52,85	68,27	119,10	119,10
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,90	0,90	1,50	1,50
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	21,78	15,10	21,23	21,08	25,86	16,74	19,20	19,58	53,75	69,17	120,60	120,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	120,60	120,60	0,00 %
Durée totale en mois	84	84	0,00 %

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER : MILLENAIRE - SITE OLYMPE DE GOUGES

Le ministère de la justice a acquis, sous la forme d'un crédit-bail immobilier ayant débuté en avril 2015, un nouveau bâtiment baptisé « Olympe de Gougès » dans le parc du Millénaire (Paris 19^e).

Cette acquisition a permis la mise en œuvre du projet de regroupement des services centraux du ministère (secrétariat général, direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire de la jeunesse) dans le parc du Millénaire à partir de septembre 2015, et la relocalisation des directions normatives (direction des affaires civiles et du sceau, direction des affaires criminelles et des grâces) sur le site historique place Vendôme.

	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	207 962 208	207 962 208	7 569 700	7 569 700	0	0	0	0	0
	20 372 845	20 372 845	12 460 596	12 460 596	12 672 954	12 672 954	12 888 943	13 108 626	144 027 943

Le coût total d'acquisition du bâtiment est de 241,5 M€ et se décompose comme suit :

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 215,5 M€ correspondant au cumul des redevances annuelles de juillet 2016 à décembre 2031 (cf tableau).
En 2018, un engagement complémentaire de 7,6 M€ en AE a été réalisé afin de couvrir l'intégralité des échéances du crédit-bail immobilier jusqu'en 2031 :
- 21 M€ correspondant à une avance preneur suite à la vente du bâtiment « Halévy » du ministère de la justice ;
- 5 M€ correspondant à un complément d'avance preneur.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 681 427 217	CP ouverts en 2019 * (P1) 286 314 130
AE engagées en 2019 (E2) 363 792 800	CP consommés en 2019 (P2) 286 283 536
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 310 656 564	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 155 206 578
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 6 977 852	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 131 076 958

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 327 984 671				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -355 047				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 327 629 624	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 155 206 578	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 172 423 046
AE engagées en 2019 (E2) 363 792 800	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 131 076 958	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 232 715 842
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 405 138 888
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 137 751 165
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 267 387 723

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31/12/2019 s'élèvent à 405 138 888 € et sont constitués principalement par :

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les baux et le crédit-bail immobilier (66 %) ;
- les projets informatiques (30 %) ;
- l'action sociale (3,3 %) ;
- le fonctionnement interne hors-immobilier (0,5 %).

JUSTIFICATION PAR ACTION

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 01**État major**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	10 087 319	860 000	10 947 319	8 425 733	856 926	9 282 660
Crédits de paiement	10 087 319	860 000	10 947 319	8 425 733	823 643	9 249 376

Cette action regroupe les dépenses liées aux fonctions d'état-major du ministère, exercées par la garde des sceaux, ministre de la justice, son cabinet ainsi que le bureau du cabinet qui leur apporte un appui logistique. Elle ne prend pas en compte les dépenses des fonctions supports partagées par l'administration centrale.

Les personnels de l'action 01 se répartissent entre le cabinet de la ministre de la justice et le bureau du cabinet, soit 119 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 087 319	8 425 733	10 087 319	8 425 733
Rémunérations d'activité	6 355 011	5 629 133	6 355 011	5 629 133
Cotisations et contributions sociales	3 530 562	2 758 002	3 530 562	2 758 002
Prestations sociales et allocations diverses	201 746	38 599	201 746	38 599
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	630 000	633 413	630 000	600 129
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	630 000	544 413	630 000	511 129
Subventions pour charges de service public		89 000		89 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	230 000	223 513	230 000	223 513
Transferts aux autres collectivités	230 000	223 513	230 000	223 513
Total	10 947 319	9 282 660	10 947 319	9 249 376

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement courant de l'état-major, qui comprennent notamment les frais de réception et de représentation ainsi que les frais de déplacement de la garde des sceaux, ministre de la justice, et de son cabinet. Il s'agit aussi des subventions allouées par la garde des sceaux à des associations.

En 2019, les dépenses globales de fonctionnement, le titre 3, sont quasiment conformes aux prévisions de la loi de finances initiale. Il est à noter toutefois que les dépenses de fonctionnement autres que celles du personnel, précisément, sont en deçà de la prévision en loi de finances initiale. Ces écarts s'expliquent notamment par la moindre consommation des crédits dédiés aux déplacements.

Concernant les dépenses d'intervention, le titre 6, l'activité dédiée au soutien de la garde des sceaux aux associations présente une légère sous-consommation par rapport à la programmation initiale qui s'explique par le calendrier des demandes de subventions et les délais d'instruction des dossiers.

Action 02**Activité normative**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	26 283 414		26 283 414	25 726 941		25 726 941
Crédits de paiement	26 283 414		26 283 414	25 726 941		25 726 941

Le montant des crédits inscrits à cette action correspond aux rémunérations des personnels œuvrant à l'activité normative. L'action « activité normative » a pour finalité de regrouper les fonctions législatives et normatives en matière civile, pénale et de droit public, qu'elles soient exercées au plan national ou au plan international.

Les personnels de l'action 02 se répartissent entre trois services concourant à la mise en œuvre de cette action : la direction des affaires civiles et du sceau (DACS), la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) et la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI), soit 319 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	26 283 414	25 726 941	26 283 414	25 726 941
Rémunérations d'activité	16 558 551	16 205 411	16 558 551	16 205 411
Cotisations et contributions sociales	9 199 195	9 411 458	9 199 195	9 411 458
Prestations sociales et allocations diverses	525 668	110 072	525 668	110 072
Total	26 283 414	25 726 941	26 283 414	25 726 941

Action 03**Évaluation, contrôle, études et recherche**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	18 466 897	1 575 000	20 041 897	18 023 814	1 503 745	19 527 559
Crédits de paiement	18 466 897	1 938 815	20 405 712	18 023 814	1 553 861	19 577 674

Cette action regroupe les fonctions d'inspection générale et d'évaluation, les missions transversales d'études et de tenue des statistiques, ainsi que les actions menées sous l'égide du ministère dans le domaine de la recherche.

Outre la direction des affaires civiles et du sceau et la direction des affaires criminelles et des grâces, placées directement sous l'autorité de la garde des sceaux, ministre de la justice, deux services concourent à la réalisation de cette action :

- l'inspection générale de la justice ;

- le service de l'expertise et de la modernisation (sous-direction de la statistique et des études).

L'activité de recherche est menée, en liaison avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), par plusieurs organismes attributaires de subventions dont le groupement d'intérêt public « Mission de recherche droit et justice » (MRDJ), opérateur de l'État à ce titre.

Les moyens de l'action sont constitués de crédits de personnel (notamment de l'INSEE), de crédits de fonctionnement dont une partie constitue la dotation des structures de recherche, ainsi que des crédits d'intervention destinés notamment à la mise en place de projets européens.

Les personnels de l'action n° 03 représentent, en 2019, 156 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	18 466 897	18 023 814	18 466 897	18 023 814
Rémunérations d'activité	11 634 145	11 423 699	11 634 145	11 423 699
Cotisations et contributions sociales	6 463 414	6 556 154	6 463 414	6 556 154
Prestations sociales et allocations diverses	369 338	43 961	369 338	43 961
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	250 000	388 287	250 000	373 703
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	324 287	200 000	309 703
Subventions pour charges de service public	50 000	64 000	50 000	64 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 325 000	1 115 458	1 688 815	1 180 158
Transferts aux ménages	200 000		200 000	
Transferts aux autres collectivités	1 125 000	1 115 458	1 488 815	1 180 158
Total	20 041 897	19 527 559	20 405 712	19 577 674

Pour le titre 3, il s'agit des dépenses destinées aux divers travaux, études et enquêtes conduites par le service de l'expertise et de la modernisation ou auxquels ce service participe. Concernant l'exercice 2019, l'exécution budgétaire représente un dépassement de 55% en autorisations d'engagement et 49% en crédits de paiement par rapport à la prévision de la loi de finances. Cet écart entre le prévisionnel et l'exécuté s'explique par les reports des projets de recherche et subventions n'ayant pu être supportés sur le budget de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses pour charges de service public, le dépassement constaté, de 14 K€ résulte d'une prévision basée sur la consommation des autorisations d'engagement et crédits de paiement réalisée en 2018.

Pour le titre 6, ce poste de dépenses correspond aux crédits alloués aux organismes de recherche partenaires du ministère ainsi qu'aux moyens destinés à la mise en œuvre de projets européens et aux versements des cotisations aux organismes internationaux. Ces dépenses comprennent ainsi:

- les projets européens et internationaux mis en œuvre ou financés par la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) pour un montant total de 0,5 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement ;
- les cotisations et contributions aux organismes internationaux, parmi lesquelles, celle d'un montant de 0,25 M€ payée à la Conférence de La Haye de droit international privé (CODIP), et la cotisation d'un montant de 0,13 M€ réglée à l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) ;

- la subvention versée au CNRS destinée au financement du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), de l'unité mixte de service du Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (UMS CLAMOR), ainsi que du programme 13-Novembre, pour un montant total de 0,25 M€.
- le versement au titre de l'année 2019 de la subvention accordée à l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) pour un montant de 0,1 M€ ;
- le versement au titre de l'année 2019 de la subvention accordée à la Mission de recherche droit et justice (GIP-MRDJ), pour un montant de 0,56 M€ destinés au soutien de son programme de recherche scientifique sur le droit et la justice. Une moindre allocation des crédits d'intervention au GIP en 2019, explique la sous-consommation des crédits.

Action 04

Gestion de l'administration centrale

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	70 482 446	113 946 478	184 428 924	75 383 212	102 630 851	178 014 063
Crédits de paiement	70 482 446	70 337 126	140 819 572	75 383 212	63 201 911	138 585 123

L'action 4 retrace les dépenses propres au fonctionnement général des services de l'administration centrale et des délégations interrégionales (DIR-SG) du secrétariat général. Elle regroupe ainsi l'ensemble des crédits destinés à couvrir les frais de fonctionnement courant, de logistique et les dépenses immobilières. Les moyens de l'action sont constitués de crédits de personnels, de fonctionnement, d'investissement et d'intervention.

Les personnels de l'action 04 représentent 1 068 ETPT et se répartissent entre :

- les agents du secrétariat général (hors service de l'informatique, sous-direction de la statistique et des études, et le bureau de l'action sociale) ;
- les agents mis à disposition d'organismes extérieurs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	70 482 446	75 383 212	70 482 446	75 383 212
Rémunérations d'activité	44 403 942	48 463 831	44 403 942	48 463 831
Cotisations et contributions sociales	24 668 855	25 780 397	24 668 855	25 780 397
Prestations sociales et allocations diverses	1 409 649	1 138 984	1 409 649	1 138 984
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	101 571 546	95 937 783	66 750 468	59 775 776
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	87 938 606	82 937 783	53 117 528	46 775 776
Subventions pour charges de service public	13 632 940	13 000 000	13 632 940	13 000 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	12 124 932	6 526 198	3 336 658	3 259 265
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 124 932	6 526 198	3 336 658	3 259 265
Titre 6 : Dépenses d'intervention	250 000	162 870	250 000	162 870
Transferts aux autres collectivités	250 000	162 870	250 000	162 870
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		4 000		4 000
Prêts et avances		4 000		4 000

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	184 428 924	178 014 063	140 819 572	138 585 123

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement inscrites au titre 3 comprennent les dépenses de fonctionnement courant et les dépenses immobilières (hors travaux lourds) des services de l'administration centrale et des délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG). Les subventions pour charges de service public concernent la subvention versée à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) d'un montant de 13 M€. Concernant l'exercice 2019, le taux d'exécution budgétaire, respectivement de 94% en autorisations d'engagement et de 90% en crédits de paiement par rapport au prévisionnel, est dû à une programmation qui incluait la subvention destinée à l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP) dans la programmation de la loi de finances.

Les dépenses inscrites au titre 6 (0,16 M€ en AE et CP) correspondent aux subventions versées par le ministère de la justice aux organisations syndicales.

1. Les dépenses de fonctionnement courant hors dépenses immobilières (12,7 M€ en AE et 12,9 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement courant regroupent principalement les frais généraux de l'administration centrale, les frais destinés au fonctionnement des délégations interrégionales du secrétariat général ainsi que les frais liés au personnel affecté en administration centrale (formation, mobilier). Elles sont également constituées des frais de déplacement des agents de l'administration centrale et des délégations interrégionales, des frais de réception et de représentation des directions et des moyens alloués à la documentation générale, au traitement des contentieux, à la communication et à l'organisation de grands événements.

L'année 2019 a été marquée par un accroissement du nombre de formations proposées et d'agents formés au titre du plan de formation national piloté par le secrétariat général (SG). L'analyse des besoins de formation a été effectuée en tenant compte à la fois de la politique stratégique de formation décrite dans le plan national de formation 2019, des remontées des directions DSJ, DAP, DPJJ ainsi que des délégations interrégionales du secrétariat général.

La réalisation du budget de formation, fixé à 1,6 M€ pour 2019, est conforme aux prévisions.

2. Les dépenses immobilières hors travaux lourds (70,2 M€ en AE et 33,92 M€ en CP)

Les emprises immobilières relevant du programme 310 sont essentiellement constituées de locaux de bureaux hébergeant les personnels de l'administration centrale et des neuf délégations interrégionales du secrétariat général. Les délégations interrégionales sont implantées dans les villes d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Rennes et Toulouse.

Les dépenses immobilières comprennent principalement les loyers marchands versés aux bailleurs privés, les charges locatives, les dépenses d'énergie et de fluides, les dépenses de services à l'occupant (nettoyage, gardiennage...), ainsi que les dépenses d'exploitation et de maintenance des bâtiments. En 2019, la redevance annuelle de crédit-bail immobilier versée au titre de l'occupation du site « Olympe de Gouges » (Paris 19^e) s'est élevée à 12,7 M€ en CP.

L'exécution 2019 est inférieure par rapport aux prévisions établies, de 6,4 M€ en AE et de 7,7 M€ en CP. Cet écart s'explique particulièrement, par les incertitudes liées à l'intégration des DIR-SG dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'administration centrale 2019-2023 et à l'accompagnement de leur montée en puissance. Par ailleurs, divers projets d'acquisitions de surfaces complémentaires en administration centrale et en régions ont été nécessaires pour faire face à la saturation des sites existants et à l'accroissement des effectifs, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transformation numérique (PTN) du ministère. A cet égard, le

ministère a saisi l'opportunité du départ de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France des locaux du Millénaire 2 pour prendre à bail des surfaces complémentaires et engager en fin d'exercice 2019, un montant de 53,7 M€. Enfin par le renouvellement de baux pour deux DIR-SG, conformément aux dispositions réglementaires fixées pour la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE).

3. Les subventions pour charges de service public (13 M€ en AE/CP)

Les subventions pour charges de service public concernent la subvention versée à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) d'un montant de 13 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'action 4 s'élèvent à **6,5 M€ en AE et 3,3 M€ en CP pour l'exercice 2019**. Ces dépenses couvrent principalement des opérations de travaux ainsi que l'achat ou le renouvellement des véhicules de l'administration centrale du ministère et des délégations interrégionales du secrétariat général.

En 2019, le ministère avait prévu d'engager plusieurs opérations de travaux structurants sur les sites de l'administration centrale et des délégations interrégionales. Un effort important de rénovation, de réhabilitation et sécurisation sur le site historique de la Chancellerie, place Vendôme à Paris, et de sécurisation sur le site « Olympe de Gouges » (Paris 19^e), avait été planifié. Les opérations prévues ont été lancées mais le calendrier de leur mise en œuvre a été décalé pour partie, en 2020 (ex : sécurisation des sites Vendôme et Olympe de Gouges, les rénovations architecturales et des installations techniques Vendôme, les travaux de réhabilitation et de réaménagement des locaux de la DIR-SG Ile-de-France). Le site Rivery à proximité d'Amiens a été acquis par le ministère de la justice en 2019 pour y installer des équipes informatiques.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses inscrites au titre 6 (0,2 M€ en AE et CP) correspondent aux subventions versées par le ministère de la justice aux organisations syndicales.

Action 09

Action informatique ministérielle

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	35 999 644	131 545 539	167 545 183	28 625 466	228 528 270	257 153 736
Crédits de paiement	35 999 644	194 047 699	230 047 343	28 625 466	192 322 912	220 948 377

L'action 9 action constitue le support budgétaire des crédits du service du numérique qui relève du secrétaire général. Ses moyens se composent essentiellement de crédits de personnel, de fonctionnement et d'investissement. En particulier, les crédits en faveur des grands projets informatiques sont inscrits sur cette action.

Le ministère de la justice s'est engagé dans un vaste programme de modernisation au sein duquel les systèmes d'information et de télécommunication constituent un levier majeur, destinés tout à la fois à améliorer l'efficacité de l'action de la justice et les conditions de travail des agents du ministère.

L'année 2019 est la deuxième année de mise en œuvre du Plan de transformation numérique (PTN) du ministère, dont l'objectif majeur est la construction du service public numérique de la justice. Il s'articule autour de 3 axes : l'adaptation du socle technique et des outils de travail, le développement applicatif au service de la communication électronique et de la dématérialisation et le soutien aux utilisateurs.

Sur le plan technique, l'année s'est caractérisée par un très fort investissement sur des sujets transverses prérequis à la bonne réalisation du PTN (l'augmentation de débits réseau (en 2019, 813 sites disposent du haut débit contre 267 en 2018), le renouvellement des serveurs et de certains actifs tel que la licence Microsoft, ainsi que l'achat de 250 bornes Wifi). L'actualité juridique a aussi impacté le PTN. En effet, l'adoption du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), a eu un impact sur le coût de gestion des projets informatiques (Portalis, Cassiopée, Harmonie etc.) dont les bases de données sont principalement alimentées par des données personnelles.

D'un point de vue budgétaire, deux modifications substantielles sont intervenues au cours de l'année :

- le besoin d'accélérer le renouvellement des infrastructures et des outils du quotidien (axe 1) et une montée en puissance plus lente que prévue de certains projets métier (axe 2) ;
- une bascule d'une partie des crédits d'investissement de l'axe 1 vers des crédits de fonctionnement compte tenu du passage en mode locatif pour certaines licences logicielles.

S'agissant du HT2, la consommation des crédits de paiement de l'informatique s'élève à 192 M€ :

- sur le domaine budgétaire "informatique fonctionnement", la consommation est de 68 M€ pour 65,6 M€ prévus en LFI soit un taux de consommation de 103 %. Une fongibilité de 6 M€ a été réalisée de la brique informatique investissement vers la brique informatique fonctionnement pour financer l'acquisition de licences informatiques dans le cadre du plan de transformation numérique (PTN). En schéma de fin de gestion, un besoin supplémentaire de 2 M€ en AE et en CP a été constaté suite à la nécessité de renouveler les serveurs, certains actifs, ainsi que l'achat de 250 bornes Wifi;
- sur le domaine budgétaire "informatique investissement", la consommation des crédits est de 124 M€ (dont 19 M€ au titre de la PNIJ) pour une LFI à hauteur de 127,4 M€ en CP soit 97% de consommation. Des engagements non prévus en construction budgétaire ont conduit à dépasser la cible LFI en AE et la brique a fait l'objet d'une mesure d'annulation de crédits à hauteur de 3,2 M€ en CP.

Explication sur les écarts entre la LFI et l'exécution : les consommations indiquées en RAP 2019 apparaissent éloignées des prévisions sur les dépenses de fonctionnement comme sur celles d'investissement. Les dépenses de fonctionnement recouvrent les crédits alloués au maintien en condition opérationnelle des applications mais également certaines dépenses initialement prévues en investissement. Cette bascule de l'investissement vers le fonctionnement s'explique, d'une part, par le passage en mode locatif de certaines licences logicielles et, d'autre part, par la comptabilisation en investissement des seules dépenses dont le montant unitaire est supérieur au seuil de 10 000 €.

EFFECTIFS

Les personnels de l'action n° 09 « action informatique ministérielle » exercent leur activité au sein du service de l'informatique dont font partie les départements informatiques et des télécommunications (DIT) des délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG), soit 442 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	35 999 644	28 625 466	35 999 644	28 625 466
Rémunérations d'activité	22 679 776	19 710 760	22 679 776	19 710 760
Cotisations et contributions sociales	12 599 875	8 816 120	12 599 875	8 816 120
Prestations sociales et allocations diverses	719 993	98 586	719 993	98 586
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	65 624 568	187 954 297	65 624 568	157 691 120
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	65 624 568	187 954 297	65 624 568	157 691 120
Titre 5 : Dépenses d'investissement	65 920 971	40 527 556	128 423 131	34 585 374

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 000 000	3 125 506	1 000 000	5 717 057
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	64 920 971	37 402 050	127 423 131	28 868 318
Titre 6 : Dépenses d'intervention		46 417		46 417
Transferts aux autres collectivités		46 417		46 417
Total	167 545 183	257 153 736	230 047 343	220 948 377

GLOBAL :

Domaines	AE 2019	CP 2019
Informatique fonctionnement	71 121 128	68 001 262
Informatique projets et infrastructures	128 060 193	105 058 381
Total	199 181 321	173 059 643

DOMAINE INFORMATIQUE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement portent sur le maintien en condition opérationnelle du système d'information du ministère de la justice (matériels et logiciels) mais également sur les télécommunications (réseau, visioconférence, une partie des dépenses de téléphonie). Elles sont au cœur même du service rendu au quotidien par le service du numérique (SNum) à l'ensemble des agents du ministère. Ces dépenses se décomposent comme suit.

Libellé activité	Conso AE	Conso CP
Postes de travail	14 435 795	15 490 783
Solutions d'impression	956 343	393 931
Télécommunications individuelles	3 922 586	4 062 524
Hébergement applicatif	15 744 557	14 666 288
Transport de données	9 742 199	8 355 858
Sécurité	713 972	1 365 672
Maintenance mutualisée	24 743 561	22 828 959
Formations informatique	837 600	709 313

1 – Les services bureautiques**a) les postes de travail**

Ce poste permettait jusqu'en 2018 les achats de postes de travail, portables, écrans et accessoires pour l'administration centrale, y compris les délégations interrégionales du secrétariat général. Désormais, et pour des raisons stratégiques, de telles acquisitions sont imputées sur l'activité Qualité de service en investissement. Les dépenses de prestations afférentes à ces acquisitions de matériel continuent cependant d'être imputées sur le l'activité Poste de travail (expertise, déploiement, exploitation, support, etc.) au même titre que l'acquisition de logiciels bureautiques (Microsoft, ...). La migration vers Windows 10 est en cours de déroulement. Fin 2019, 11000 postes ont été mis à niveau (remplacement ou rafraichissement).

b) les solutions d'impression

L'année 2019 a été marquée par le déploiement des nouveaux matériels acquis suite au changement de support contractuel. Les dépenses liées à la location de ces copieurs ayant été engagées sur 4 ans en 2019, l'année 2020 supportera essentiellement des dépenses liées au coût copies. Néanmoins, les déménagements en cours pourront susciter des dépenses supplémentaires (acquisition de copieurs,...).

c) les télécommunications individuelles

Il s'agit de toutes les dépenses d'acquisition et de prestations d'infogérance (exploitation, administration et supervision) rattachées à la communication téléphonique individuelle : matériel téléphonique (fixes et portables) et abonnements, à la mobilité et à la visioconférence.

Les projets de modernisation de la téléphonie des directions métier (migration de la téléphonie « traditionnelle » vers la téléphonie « sur IP ») vont être poursuivis en cohérence avec le caractère centralisé et mutualisé de l'infrastructure. Plus de 25000 abonnés centralisés sont comptabilisés en décembre 2019.

Concernant la téléphonie mobile, le ministère a réussi une migration exceptionnelle de son marché de l'UGAP vers la DAE apportant des gains sensibles de tarification.

Enfin, le parc existant de visioconférence va continuer à être renouvelé, mais aussi à augmenter. En effet, Les besoins en visio vont croissant entre autres comme solution alternative aux extractions judiciaires. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le parc est en croissance de 20 %, et fin 2019, plus de 2000 équipements sont opérationnels.

2 – Les services d'infrastructures

a) l'hébergement applicatif

Cette activité regroupe la totalité des prestations d'exploitation, d'administration et de supervision, pour la plupart infogérées, ainsi que l'achat des matériels et logiciels des plates-formes informatiques du ministère notamment les centres de production de Nantes et d'Osny pour les applications métiers centralisées telles que GENESIS, CASSIOPEE, Casier Judiciaire, HARMONIE, PORTALIS.

Les dépenses en termes de logiciel sont pour beaucoup des redevances et des mises à jour techniques des logiciels sur lesquels repose le fonctionnement de la majeure partie des applications nationales du ministère parmi lesquels on peut citer Oracle, Microsoft, RedHat, SAP, ...

Ce poste comporte également les dépenses pour l'acquisition de serveurs et scanners pour le soutien d'applications délocalisées (NPP, WinCI, etc.) qui ont vocation à perdurer encore quelques années en attendant que leurs fonctionnalités soient reprises dans les applications nationales (PORTALIS, PPN).

L'activité « Hébergement applicatif » comprend aussi les coûts du centre de service qui assure le support aux utilisateurs pour l'ensemble des applications, cette prestation est en partie infogérée.

L'augmentation des dépenses devrait se poursuivre en 2020 afin de garantir aux applications nationales un fonctionnement 24/7 avec un meilleur taux de disponibilité.

b) le transport de données

Le programme finance la desserte intranet de tous les services du ministère de la justice : près de 1 500 sites sont ainsi raccordés au réseau interministériel de l'état (RIE) qui sert de support à toutes les communications informatiques au sein du ministère. Il est interconnecté avec le réseau TESTA[1] (Union européenne) et permet un accès sécurisé à Internet. Il possède également des liens directs avec certains réseaux des professions judiciaires (avocats, huissiers). Ce poste de dépenses inclut donc notamment l'exploitation et le maintien en condition opérationnelle du RIE Justice et les accès distants par les utilisateurs « nomades ».

Cette activité est complétée à la marge par des prestations de liaisons louées et des services d'interconnexion de réseaux, qui ont permis notamment d'assurer le lien entre les deux principaux centres de production du ministère situés à Nantes (Loire-Atlantique) et à Osny (Val d'Oise), et de raccorder entre eux les sites parisiens de la Chancellerie à haut débit.

c) la sécurité

Les chantiers de sécurité des systèmes d'information (SSI) visent à augmenter le niveau de maturité de la chaîne sécurité du SNum et à renforcer la protection des données des applications métier.

En liaison avec le fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information (FSSI), le SNum doit se doter d'un outillage permettant d'assurer la veille des bulletins de sécurité, la gestion des incidents et leur remédiation, le pilotage des plans d'action SSI et les études de sécurité. Pour améliorer la protection des données métier, les travaux consisteront

à renforcer le contrôle du cycle de vie des comptes d'accès applicatif, à offrir des capacités d'anonymisation et de chiffrement pour les informations issues des systèmes métier. L'année 2019 a permis de définir un renforcement du dispositif organisationnel pour la sécurité (création d'un poste RSSI affecté au Snum). D'autre part, l'homologation des applications sont dorénavant systématiquement considérée en amont des projets.

3 – Les services mutualisés

a) la maintenance applicative

Les prestations de maintenance applicative correspondent au maintien en condition opérationnelle des applications qui sont déjà déployées sur les sites du ministère.

Elles comprennent notamment la correction des anomalies, la prise en compte des améliorations technologiques, et les évolutions diverses, qu'il s'agisse de la réglementation, des métiers ou des outils.

Ce poste inclut donc la part de maintenance corrective des grandes applications informatiques ainsi que les prestations de support, qui représentent ensemble un volume important au sein des dépenses de fonctionnement en titre 3.

Une nouvelle organisation de la gestion des applications est implantée en 2019 : le fonctionnement se fera par plaque applicative dans le but de mutualiser la tierce maintenance applicative.

b) la maintenance matérielle

Le programme 310 assure, sur la base d'une organisation nationale s'appuyant notamment sur les DIT, la maintenance de la quasi-totalité des matériels informatiques installés sur l'ensemble du territoire (postes de travail fixes ou portables, imprimantes, serveurs, scanners, appareils de visioconférence, etc.). La très grande majorité de ces matériels est maintenue pendant les 5 à 6 années suivant l'expiration de leur garantie.

Des ultra-portable ont été déployés au sein du MJ par vague. La vague 1 a déployé 1400 unités d'avril à novembre 2016 ; la vague 2, 1480 unités en 2017 ; la vague 3, 1449 unités en 2018 ; et la vague 4, 1800 unités durant l'année 2019.

Pour accompagner le développement du nomadisme de ses agents, le ministère de la justice a fait l'acquisition d'une quantité importante de téléphones sécurisés Hermès (solution ANSSI).

c) les formations informatiques

Ces dépenses concernent à la fois la formation des informaticiens du secrétariat général, celle des maîtrises d'ouvrage des directions métier, ainsi que les formations des apprentis au sein des organismes d'apprentissage. En revanche, elles ne couvrent pas les formations bureautiques, qui sont prises en charge sur les budgets de formation continue de chaque programme de la mission justice, ni la formation à l'usage des applicatifs métier.

Ces formations sont particulièrement importantes dans le secteur des nouvelles technologies, car les systèmes d'information et de communication évoluent très vite, ce qui nécessite de la part des agents et de l'administration une démarche d'investissement à hauteur des enjeux.

Les principaux axes stratégiques concernent notamment la sécurité, la convergence voix / données / images, la démarche qualité en matière de projets et d'exploitation, l'architecture des systèmes d'information de nouvelle génération, et la prise en compte des évolutions des matériels et logiciels de base.

Les formations effectuées au Snum ont concerné 288 agents dont 97 titulaires et 191 agents contractuels pour 1.368 jours de formations.

Les autres services ou directions sont représentés à hauteur de 53 agents dont 24 titulaires et 29 agents contractuels.

Dans le cadre de notre plan de formation 2019, 25 formations ont abouti à une certification permettant aux collaborateurs une montée en compétence.

DOMAINE INFORMATIQUE PROJETS ET INFRASTRUCTURE

A. Les crédits consacrés aux interceptions judiciaires

L'exécution des crédits constatée en 2019 est de 29,35 M€ en AE et 19,26 M€ en CP consacrées à la maintenance de la plateforme PNIJ V1 ainsi qu'au projet de développement de la PNIJ nouvelle génération.

La plateforme des interceptions judiciaires v1 (26,45M€ en AE 17,66M€ en CP)

Ces marchés visent à garantir le bon fonctionnement en exploitation de la PNIJ v1 et à réaliser certaines évolutions fonctionnelles indispensables permettant de répondre aux demandes d'évolution métier. Il vise également à prendre en compte l'émergence de nouvelles technologies de communication ou d'opérateurs et à mettre en place certaines évolutions incontournables d'architecture. Ces différentes évolutions sont notamment destinées à maintenir la capacité d'interception de la PNIJ actuelle avant l'arrivée du nouveau système.

Dans ce cadre, une nouvelle version de la plateforme a été livrée en fin d'année 2019, incluant des nouvelles fonctionnalités attendues par les utilisateurs de la plateforme, notamment la possibilité de scellement par dossiers, la modernisation des outils d'écoute des communications, l'évolution du module de procès-verbal de retranscription, la facilitation du signalement d'incidents et de nombreuses autres évolutions ergonomiques ou fonctionnelles. Par ailleurs les premières fonctions de géolocalisation sont en cours de développement pour une mise à disposition prochaine aux utilisateurs.

La livraison de cette nouvelle version a mobilisée les équipes de l'industriel, induisant un retard de livraison d'autres commandes et a entraîné la réfaction d'une centaine de FTE (fait technique équivalent) sur le poste 1-7 de 1,2M€, Pour garantir l'équilibre économique du marché et proposer des améliorations de la sécurité et des nouveaux modes d'exploitation de la preuve pour les utilisateurs, l'ANTENJ a fait avancer d'autres évolutions qui ne dépendent pas des versions. Cela s'est traduit par des commandes en poste 3 et 4 du marché.

Projet de développement de la PNIJ de nouvelle génération (3,11 M€ en AE 1,60 M€ en CP)

L'objectif de ce projet est de mettre sur pied une plateforme de nouvelle génération (PNIJ-NG), mieux maîtrisée par l'administration et se substituant progressivement à la plateforme actuelle à l'horizon 2024. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la création d'un système d'information pour les techniques d'enquêtes numériques judiciaires (SITENJ) qui englobera les outils existants, dont certains modules seront repris, ainsi que les nouveaux outils qui seront issus des appels d'offre à venir. La préparation de cette trajectoire dans le cadre d'une équipe projet interministérielle se poursuit pour une notification d'un premier marché prévue au 2^{ème} semestre 2020.

Les installations sont opérationnelles pour accueillir la ré-internalisation des infrastructures matérielles et logicielles au profit des interceptions judiciaires ainsi que les nouveaux outils du SITENJ.

B. Les crédits du plan de transformation numérique

Les dépenses d'investissement concernent principalement les dépenses pour immobilisations incorporelles des grands projets informatiques, et des achats de matériels permettant de mettre à niveau technique les infrastructures critiques telles que les centres de production et le réseau. Elles incluent également les opérations de maintenance évolutive sur les « petites » applications, ainsi que les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou à maîtrise d'œuvre ne se rattachant pas directement à l'un des grands projets.

Libellé activité	conso AE	conso CP
SID	1 164 536	1 558 828
Maintenance applicative pilotage	3 872 488	2 520 015
SRJ	468 359	580 173
Maintenance applicative référentiels	574 021	343 619
Harmonie	6 425 946	6 652 214
Origine	98 509	106 345
Maintenance applicative RH	1 858 695	1 829 343
JPénale-Cassiopée	10 530 718	7 762 496
JMineurs-Game	2 422 450	1 440 310
PPSMJ-APPI	3 472 727	2 291 720

Casier-FIJAIS	993 056	587 596
Casier-CJN	470 747	288 222
PPSMJ-Genesis	10 447 447	7 405 657
JCivile-Portalis	15 465 198	10 445 679
Casier-ASTREA	6 651 213	3 795 118
JPénale-NPP v4	1 083 048	910 919
PPSMJ-ROMEO	356 060	354 210
Maintenance applicative métier	14 939 938	10 631 800
Domaine applicatif SG	1 550 653	946 700
Qualité de service	43 579 292	42 311 576
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 278 990	1 340 847
Assistance à maîtrise d'œuvre	356 103	954 993

1 – Les services applicatifs

a) le domaine des personnes placées sous main de justice

(APPI, Genesis, Romeo, Maintenance applicative métier, NED)

De nombreux projets visent à moderniser les applications permettant la gestion des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), que ce soit dans le domaine de la détention ou dans le suivi et la mise en œuvre des autres formes de peines (surveillance électronique, TIG...).

Les chantiers du numérique en détention (NED) se poursuit en 2020. Ce projet permet de supprimer les formulaires papier au profit d'un portail numérique pour une gestion administrative plus simple pour le personnel pénitentiaire et une amélioration des services pour les personnes détenues et leurs proches.

b) le domaine de la justice civile

(Portalis, Maintenance applicative métier)

Le projet Portalis est développé dans la section « Grands projets ».

c) le domaine de la justice pénale

(Cassiopée, PPN, Maintenance applicative métier)

Le projet Cassiopée v2 est développé dans la section « Grands projets ».

Les travaux réalisés en 2019 dans le domaine de la justice pénale ont principalement porté sur :

- Le déploiement de Cassiopée au profit des cours d'appel se poursuit par ailleurs, ainsi que les adaptations liées aux évolutions législatives récentes (ex : forfaitisation de certains délits, anonymisation des OPJ) et les améliorations fonctionnelles (gestion des scellés).
- les projets issus du programme « procédure pénale numérique » (PPN). Ce programme, porté conjointement par les ministères de l'intérieur et de la justice, vise à dématérialiser de bout en bout l'ensemble de la procédure pénale. Des premières expérimentations autour de cette procédure ont été menées en 2019 à Blois et à Amiens (PPN Labs) à travers la transmission et l'exploitation, depuis les services d'enquêtes, de pièces de procédures numériques signées électroniquement.
- La trajectoire du programme permettant de répondre à la demande politique a été définie et a permis de dégager deux axes de travail jusqu'en 2022 : une dématérialisation de 100% des procédures non poursuivables sur l'ensemble du territoire national, et de 45% des procédures correctionnelles (intégrant les filières d'urgence) sur une trentaine de départements. Cette ambition s'appuie sur des travaux d'évolutions de l'application de numérisation des procédures pénales (NPP), pour laquelle de nouvelles versions ont d'ores et déjà été déployées en 2019.

- Outre les travaux nécessaires à la mise en place de la PPN, l'application NPP a également évolué en 2019 pour permettre une interconnexion automatique avec le logiciel de l'ANTAI dans le cadre de la forfaitisation des délits.
- Enfin, le déploiement des logiciels métier du parquet (LMP) s'est poursuivi sur le territoire national, de même que leur évolution fonctionnelle pour répondre au mieux aux besoins des magistrats et personnels de greffe.

d) le domaine du casier judiciaire

(Astrea, CJN, Fijais)

Outre le projet ASTREA présenté dans la partie consacrée aux grands projets informatiques, les services du Casier judiciaire national gèrent des fichiers spécialisés tels que FIJAIS, FIJAIT, REDEX. Enfin cet ensemble intègre également les applications NCJ-v2 et ECRIS-TCN.

Pour le programme ECRIS-TCN, 2019 a été une année d'étude qui a permis la poursuite du cadrage technique et fonctionnel et la définition de la comitologie interministérielle et européenne. Le lancement ayant été décalé à fin 2022, les travaux de cadrage se poursuivront en 2020, principalement consacrés à la mise en place d'un marché de traitement automatique des empreintes digitales, dispositif nécessaire à la réalisation qui devrait, quant à elle, démarrer en 2021.

S'agissant de NCJ-V2, outre le maintien en condition opérationnelle nécessaire de l'application au-delà des échéances de 2020 en raison du décalage du projet ASTREA, l'année 2019 a vu la réalisation d'évolutions importantes liées à la réorganisation judiciaire et à la mise en œuvre de la loi de programmation pour la justice.

Enfin, outre le maintien en condition opérationnelle, plusieurs évolutions législatives réglementaires ont été menées sur FIJAIS, FIJAIT et REDEX. Il s'agit notamment de la mise en œuvre de l'interconnexion entre le FIJAIT et le FPR (Fichier des Personnes Recherchées) du ministère de l'intérieur, mais aussi de l'application de la LPJ sur le REDEX et enfin de la mise en place d'évolutions impactant la loi du 3 juin sur le FIJAIS. Par ailleurs les travaux sur la refonte technique du FIJAIS se sont poursuivis avec pour objectif une mise en production au 2^{ème} trimestre 2020.

e) le domaine des ressources humaines

(Harmonie, Maintenance applicative RH, Origine, Maintenance applicative métier)

Le projet Harmonie est développé dans la section « Grands projets ».

Outre le projet HARMONIE, le domaine des ressources humaines comporte d'autres systèmes d'information de moindre ampleur mais tout aussi sensibles.

Le développement et le déploiement du logiciel PILOT, destiné à tenir un planning des audiences et des salles, mais aussi de l'activité des magistrats du siège en termes de présence/absence/congés, ont continué durant l'année 2019.

ORIGINE a pour objet la planification et optimisation de l'organisation de l'emploi du temps des 36 000 personnels pénitentiaires.

CONCOURS permet de gérer les concours et examens professionnels du ministère de la justice.

f) le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

(GAME, Maintenance applicative métier, PARCOURS)

Comme prévu à la fin de l'année 2018, l'année 2019 a permis de réaliser les travaux de cadrage du programme PARCOURS, programme de transformation du système d'information de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et de remplacement des applications GAME et IMAGES actuellement en service : études d'opportunité et de faisabilité, définition du périmètre du premier palier fonctionnel et opérationnel pour une mise en service le 1^{er} octobre 2020, préparation des actions de conduite du changement à mettre en œuvre.

Enfin, il convient également de mentionner les travaux d'amélioration de l'application dédiée au suivi des mineurs étrangers isolés (MNA), les travaux d'amélioration des outils de soutien (COBRA, NARPJJ), les travaux d'évolution des systèmes décisionnels.

g) le domaine transverse

(SYREJUS, Maintenance applicative référentiels, SID, Domaine applicatif SG, Maintenance applicative pilotage)

L'informatique décisionnelle étend son activité sur les technologies et sujets orientés Big Data. Une plate-forme Cloudera est mise en production, et de nouveaux cas d'usage ont été étudiés.

Le projet SYREJUS rencontre actuellement des difficultés. Il a été suspendu en 2019. Son redémarrage en 2020 est pour le moment incertain.

Enfin, l'ensemble des projets de numérisation du ministère aura besoin de briques communes permettant de garantir un haut niveau de confiance, notamment pour les procédures totalement dématérialisées. Il s'agit notamment de travaux dans le domaine de l'archivage électronique, de la signature électronique ou de la gestion des identités et des accès. Ces travaux font l'objet d'une grande accélération, plus particulièrement dans le contexte de la justice civile et de la justice pénale.

2 – Les services mutualisés

a) les investissements pour le socle technique

(Qualité de service, Maintenance applicative métier)

Les projets relatifs au socle technique ont pour vocation d'améliorer la fiabilité et la sécurité des infrastructures informatiques, tant dans les centres informatiques exploitant les applications métier du ministère et au niveau des infrastructures locales que pour les connexions réseau, dans la perspective d'un fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 toute l'année.

Le déploiement des solutions de téléphonie mobile munies de différents niveaux de sécurité selon l'usage souhaité auprès de nouveaux usagers impliquera de nouvelles dépenses d'acquisition pour la mise en œuvre des plateformes centrales ainsi que les prestations de mise en œuvre inhérentes.

Les projets relatifs au développement de la téléphonie sur IP (fin 2019, le parc comptait 25000 postes IP centralisés) et de la visioconférence se poursuivent également avec les adaptations des plateformes centrales concernées.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le parc de visioconférence est en croissance de 20 %, et fin 2019, plus de 2000 équipements sont opérationnels.

b) le pilotage du SI

(Assistance à maîtrise d'ouvrage, Assistance à maîtrise d'œuvre)

Le ministère de la justice continue la mise en œuvre de son plan de transformation numérique.

Le grand nombre de projets à conduire, l'intégration de la loi de programmation pour la justice (LPJ), l'accélération de leur rythme d'avancement et l'intensification des liens entre le ministère de la justice et ses partenaires, notamment avec le ministère de l'intérieur et le Conseil national des barreaux (CNB) demandent une gouvernance solide des systèmes d'information au niveau ministériel. Aussi, le ministère œuvre aujourd'hui pour étoffer ses équipes internes afin de répondre à tous ces défis. Toutefois, le recours à l'assistance extérieure est une nécessité dans le contexte actuel de délais contraints et dans une situation où toutes les compétences requises ne sont pas disponibles en interne.

Le comité stratégique de la transformation numérique (CSTN), présidé par la garde des sceaux, remplit un rôle de planification stratégique sur un horizon pluriannuel. Il a eu lieu trois fois en 2019 et s'appuie sur trois piliers :

- une comitologie "Stratégie numérique" organisée autour de huit comités thématiques (16 comités interdirectionnels se sont tenus en 2019) ;
- une comitologie "Projet" autour de comités projets généralisés et harmonisés (fréquence ad'hoc par projet) ;
- une comitologie d'ouverture via les comités partenaires / utilisateurs (en particulier avec le Conseil national des barreaux).

Dans la préparation de l'ensemble de ces comités, le département en charge de la stratégie du pilotage et de la performance du SSIC se fait accompagner par des prestataires externes dont l'apport majeur consiste à épauler l'organisation des nombreux travaux et à aider à mettre en perspective l'ensemble des projets du ministère, le tout dans un rythme soutenu.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	49 020 971	49 020 971	0	128 139 701	128 139 701
Crédits de paiement	0	97 314 895	97 314 895	0	105 058 381	105 058 381

Le taux élevé de consommation des AE en 2019 (262 %) sur le domaine investissement, s'explique par l'engagement d'AE affectées non engagées sur tranches fonctionnelles les années antérieures.

S'agissant des CP, le taux de consommation s'élève à 108%. La mobilisation importante des acteurs de la chaîne de la dépense a permis de consommer l'intégralité des CP (104 %) avec un dépassement des prévisions pour certains projets.

La mise en œuvre du plan de transformation numérique du ministère (PTN) s'articule autour de trois axes : l'adaptation du socle technique et des outils de travail (axe 1), les évolutions applicatives (axe 2) et le soutien aux utilisateurs (axe 3).

Au titre de l'axe 1, la modernisation des infrastructures est un pré-requis indispensable pour améliorer la qualité et la fiabilité des services existants et notamment augmenter les débits réseaux pour fluidifier l'accès aux applications informatiques, améliorer le niveau de résilience en cas d'incident technique et renforcer les capacités des infrastructures d'hébergement. L'effort engagé contribue aussi à la sécurisation des données, enjeu majeur de la participation du ministère à l'effort de protection des citoyens par une stratégie de cyberdéfense de ses systèmes d'information, de ses données et de ses télécommunications. Cet effort s'est porté également, concernant l'environnement de travail numérique des agents, sur la fiabilisation des outils quotidiens (réseau, téléphonie, poste de travail), la mise à disposition de nouveaux matériels et la modernisation du réseau de visioconférence, afin de répondre aux attentes des agents, et de favoriser la mobilité intelligente, le travail agile et les économies d'énergie.

Fin 2019 près de 850 sites ont vu leur débit réseau augmenter d'un facteur 3 à 10 ; le parc de visioconférence a continué à se moderniser ; les outils de mobilité se déploient dans les juridictions.

Au titre de l'axe 2, relatif aux évolutions applicatives, le projet Portalis, pour la justice civile, met en place par module la refonte des outils métiers des juridictions et la généralisation des échanges électroniques avec les auxiliaires de justice et les justiciables. S'agissant de la justice pénale, un important programme « procédure pénale numérique » est lancé avec le ministère de l'intérieur pour permettre à terme une dématérialisation de bout en bout de la chaîne pénale. Dans le domaine pénitentiaire, le projet de numérique en détention, dont une première étape a été franchie fin 2019 (réalisation du portail de réservation parloir destiné aux familles des détenus), facilite certains actes de la vie courante tant pour les détenus que pour leurs proches (cantine, parloir...) et la plateforme du travail d'intérêt général (TIG), bien engagé en 2019, permettra de développer le recours à cette peine alternative à la détention. La refonte de l'application du casier judiciaire (ASTREA), la dématérialisation de l'aide juridictionnelle (SIAJ), l'archivage et la signature électronique constituent également des projets prioritaires du ministère. Enfin, les applications existantes ont été adaptées aux évolutions procédurales et organisationnelles inscrites dans le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

Des étapes importantes ont été franchies en 2019 :

- les bulletins B3 du casier judiciaire dématérialisés affiche un taux de dématérialisation croissant (près de 80%) ;
- les justiciables peuvent consulter en ligne l'avancement de leurs procédures grâce au portail du justiciable ;
- la communication électronique civile avec les avocats est généralisée ;
- l'application de la chaîne pénale Cassiopée pour le contentieux en appel a commencé son déploiement ;
- deux sites pilotes ont expérimenté la dématérialisation native de la procédure pénale.

L'axe 3, enfin, concerne des actions d'accompagnement et de soutien aux utilisateurs sur différents aspects : structuration de la chaîne de support et de maintenance, accompagnement des personnels au changement numérique, et mise en place d'une gouvernance responsable des systèmes d'information. Depuis son lancement, le programme de

transformation de la chaîne de soutien s'inscrit pleinement dans le changement de paradigme initié par l'implémentation du Plan de transformation numérique du ministère.

Les 14 propositions détaillées dans le rapport produit par le groupe de travail début 2019 gardent pour objectif principal de faire atteindre à la chaîne de soutien un niveau conforme aux attentes légitimes des utilisateurs, mais aussi d'être en mesure de répondre aux enjeux de l'ouverture du SI justice à une pluralité d'acteurs externes (justiciables, ministère de l'intérieur, professionnels du droit, secteur associatif habilité, etc.).

Depuis 2019, le programme de transformation de la chaîne de soutien s'inscrit dans un ensemble cohérent de réformes majeures, notamment le renforcement du centre de services informatiques (CSI). Une direction de projet dédiée est effective au dernier trimestre 2019, associant les trois directions à réseau (DSJ, DAP et DPJJ).

Action 10

Action sociale ministérielle

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	15 874 172	28 929 615	44 803 787	16 030 883	30 273 007	46 303 891
Crédits de paiement	15 874 172	28 929 615	44 803 787	16 030 883	28 381 210	44 412 093

L'action sociale de la mission « Justice » est entièrement financée par le programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice ». Les écarts entre les prévisions LFI et le réalisé s'explique notamment par :

- l'augmentation du nombre d'adhérents à la mutuelle Intériale qui a conduit à une augmentation des transferts de solidarité ;
- le développement de colocations et du logement temporaire confié à la fondation d'Aguesseau avec une dotation complémentaire de 1,5M€ ;
- une faible consommation de la brique petite enfance en raison de retards de facturation liés à des difficultés de gestion concernant les prestations CESU ;
- la mise en place tardive du marché transport pour les personnes en situation de handicap ;
- le report sur 2020 de certaines dépenses de médecine de prévention du fait de la création de centres interministériels de médecine de prévention au cours du dernier trimestre 2019 ;
- la réception de factures émanant des prestataires après la date de clôture budgétaire (handicap et médecine de prévention).

Les personnels de l'action n° 10 « action sociale ministérielle » exercent leurs fonctions au sein du bureau de l'action sociale et au sein des plates-formes interrégionales de services. Cette action regroupe aussi les médecins de prévention (dont 2 en outre-mer) et les assistants sociaux (dont 5 en outre-mer).

La consommation d'emplois en 2019 s'élève à 231 ETPT.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	15 874 172	16 030 883	15 874 172	16 030 883
Rémunérations d'activité	10 000 729	9 181 421	10 000 729	9 181 421
Cotisations et contributions sociales	5 555 960	5 256 406	5 555 960	5 256 406

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	317 483	1 593 056	317 483	1 593 056
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 929 615	29 734 854	28 929 615	28 155 428
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 929 615	29 734 854	28 929 615	28 155 428
Titre 6 : Dépenses d'intervention		538 153		225 782
Transferts aux autres collectivités		538 153		225 782
Total	44 803 787	46 303 891	44 803 787	44 412 093

Les différents postes de dépenses pour les activités de solidarité au bénéfice des agents ont été les suivants :

La Fondation d'Aguesseau

La Fondation d'Aguesseau assure pour le compte du ministère de la justice, la gestion de plusieurs dispositifs d'action sociale et notamment, pour ce qui est des plus importants, la restauration administrative parisienne, les séjours de vacances des enfants et des familles, les aides et prêts sociaux.

La trajectoire financière pour 2019 a été conforme à la cible retenue en schéma de fin de gestion (8,9 M€).

A la demande du ministère de la justice et face à la pénurie de logements en Ile-de-France, la fondation d'Aguesseau propose aux agents nouvellement affectés en Ile de France des locations de logements meublés sous formes de chambres, de studios ou de colocations. Ce type de logements temporaires rencontre un fort succès auprès notamment des primo-arrivants et des célibataires géographiques au regard notamment des loyers accessibles.

Afin d'assurer notamment les travaux de transformation ou de réhabilitation de ces logements, une subvention complémentaire a été attribuée à la fondation d'Aguesseau d'un montant de 1,5 M€ dans le cadre du schéma de fin de gestion.

Restauration (hors fondation d'Aguesseau)

L'aide que le ministère apporte directement ou indirectement à la restauration de ses personnels a pour objectif de diminuer le prix des repas pris par les agents. Cette aide comprend une prestation interministérielle et une participation complémentaire du ministère destinée à payer une partie des charges de fonctionnement ou conventionnelles.

L'activité restauration a connu une légère sous-consommation en 2019 (6,2 M€ et 5,37 M€ programmés en LFI). Cela s'explique notamment par l'impossibilité d'anticiper l'impact financier de l'expérimentation relative à l'harmonisation de la nouvelle grille tarifaire de restauration (reste-à-charge de l'agent) au moment de l'élaboration du budget 2019.

Logement (hors fondation d'Aguesseau)

La consommation des ressources s'est élevée à 5,29 M€ en AE (2,5 M€ prévu en LFI) et 4,2 M€ en CP (1,41 M€ prévu en LFI). L'évolution du besoin dans ce domaine a conduit à redéfinir la cible en schéma de fin de gestion (5,3 M€, soit + 2,2 M€) par le redéploiement de ressources en provenance des activités « petite enfance » et « restauration ».

Pour répondre au mieux aux besoins croissants des agents du ministère de la justice en matière de logements, des réservations de logements plus importantes que prévues ont pu être réalisées en 2019. Ainsi, ce sont 141 réservations qui ont été effectuées avec notamment l'expérimentation d'une nouvelle forme de conventionnement avec le bailleur I3F (1,26 M€). En effet, suite à la promulgation de la loi ELAN et en attente des décrets d'application, le ministère de la justice a signé une convention pour l'hébergement de 70 foyers par an pendant 5 ans et non plus des logements à adresse fixe.

La protection sociale complémentaire

Les ressources initialement attribuées au financement du dispositif « mutuelle » du ministère avaient été établies à 0,9 M€. Or, après communication du montant consolidé des transferts de solidarité (TS) pour l'année 2018 par l'actuaire, il est apparu que les ressources programmées en LFI n'étaient pas suffisantes, puisque le montant de la participation annuelle du ministère de la justice s'élevait à 1,72 M€. La ressource sur cette activité a donc été abondée en cours de gestion pour permettre d'atteindre le nouvel objectif défini en schéma de fin de gestion.

Médecine de prévention (services médico-sociaux)

La trajectoire financière en AE est en deçà des prévisions établies en LFI (2,9 M€) et en schéma de fin de gestion (2,7 M€). Cette moindre consommation en AE résulte des facteurs suivants :

- des difficultés techniques liées au traitement de certaines factures dans le SI CHORUS ;
- la réception de factures en provenance des délégations interrégionales (DIR-SG) après la date de clôture budgétaire des mises en paiement ;
- un changement d'organisation qui a conduit au transfert du suivi budgétaire de la médecine de prévention aux délégations interrégionales (à compter du 1er mai 2019) et à une rupture de charge dans la chaîne de la dépense.

Le soutien socio-culturel :

La trajectoire financière est quasi conforme à la cible retenue en LFI et en schéma de fin de gestion (1,71 M€ en AE, 1,4 M€ en CP).

La convention triennale de l'ASMJ a été reconduite pour trois ans en 2019 en engageant la totalité des AE prévus sur la période (0,47 M€), ce qui conduit à l'augmentation de la consommation en AE par rapport à 2018.

La petite enfance :

La trajectoire financière n'a pas permis d'atteindre la cible retenue en schéma de fin de gestion (2,21 M€ en AE et 1,8M€ en CP).

La sous-consommation en 2019 s'explique notamment par des retards de facturation occasionnés par des problèmes de gestion propres au prestataire des CESU. A cela s'ajoute une consommation plus faible des CESU par les familles qui s'observe également à l'échelle interministérielle.

L'action en faveur des personnels handicapés :

On constate une moindre consommation en AE et CP par rapport aux cibles définies en LFI et en schéma de fin de gestion (2,6 M€ en AE/CP).

Cette activité regroupe, selon les postes de dépense concernés, des consommations disparates : les ressources prévues pour les postes de dépense « auxiliaire de vie » et « autres services » ont été entièrement consommées, contrairement au poste de dépense « transport » impacté par la mise en place tardive du marché afférent et qui n'a pas permis aux DIR-SG de consommer l'intégralité des AE prévues en dotation.

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)	13 633 000	13 633 000	13 000 000	13 000 000
Subventions pour charges de service public	13 633 000	13 633 000	13 000 000	13 000 000
Mission de recherche "Droit et Justice" (P310)	575 000	839 000	557 750	557 750
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000	50 000	50 000
Transferts	525 000	789 000	507 750	507 750
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	153 000	153 000
Subventions pour charges de service public	0	0	103 000	103 000
Transferts	0	0	50 000	50 000
Total	14 208 000	14 472 000	13 710 750	13 710 750
Total des subventions pour charges de service public	13 683 000	13 683 000	13 153 000	13 153 000
Total des transferts	525 000	789 000	557 750	557 750

Concernant l'APIJ, le montant de la SCSP au titre de la LFI 2019 s'élevait à 13 633 k€. A cette inscription a été appliquée la réserve de précaution, la SCSP versée à l'APIJ étant au final arrondie à la somme de 13 000 k€.

Concernant le GIP MRDJ, outre l'application de la réserve de précaution sur le montant initialement inscrit en LFI 2019, il a été décidé une moins value sur le versement des crédits d'intervention (transferts). En effet, les prévisions de consommation et le niveau de trésorerie du GIP MRDJ ne nécessitaient pas le versement de la totalité des CP programmés.

La subvention versée par le ministère de la justice au Centre national pour la recherche scientifique (CNRS) pour le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), habituellement imputée intégralement sur les crédits d'intervention (titre 6), a été imputée partiellement à tort en subvention pour charges de service public (titre 3).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	115 131 120	1 0 2	1 0 2	0 0 0	0 0 0
Mission de recherche "Droit et Justice"	5 4	0 1 1	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total		115 132 121	1 0 2	1 0 2	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

Alors que le GIP MRDJ a réalisé la totalité de sa prévision, la gestion 2019 est marquée par une sous-consommation des emplois pour l'APIJ en raison d'un contexte de forte mobilité et de durée moyenne d'occupation des postes en diminution dans un marché du travail très concurrentiel. Au final, la consommation de l'APIJ s'élève à 120 ETPT sous plafond pour une prévision initiale de 131.

■ PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	115	115
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	0
Solde des transferts T2/T3	15	4
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	2	2
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	132	121

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

OPÉRATEURS

APIJ - AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a pour missions, pour le compte du ministère de la justice et de ses établissements publics et dans les conditions définies par convention :

- de réaliser toute étude et analyse préalable relative aux investissements immobiliers ainsi qu'à l'entretien et à la valorisation du patrimoine du ministère de la justice ;
- d'assurer la réalisation d'opérations de construction ou de réhabilitation ;
- de mener à bien toute mission d'assistance dans le domaine de la gestion et de la valorisation du patrimoine immobilier.

En 2019, l'APIJ a livré 3 opérations, 1 pénitentiaire et 2 judiciaires :

- le quartier de semi-liberté (QSL-SPIP) de Nanterre (création de 92 nouvelles places) ;
- le palais de justice de Douai ;
- le palais de justice de Poitiers.

Côté pénitentiaire, en 2019, l'APIJ a conduit 24 opérations :

- la construction, réhabilitation ou extension de 10 centres pénitentiaires ;
- la construction de 10 structures d'accompagnement vers la sortie ;
- la construction du centre de francilien de sécurité et du centre de formation continue de Fleury-Mérogis ;
- la rénovation de la sûreté de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ;
- l'extension des locaux de l'ENAP.

Ces opérations représentent un portefeuille global d'investissement d'environ 1.2 milliards d'euros.

Parallèlement, l'APIJ a également mené d'autres projets pénitentiaires encore en phase d'études ou de recherches foncières pour 5 structures d'accompagnement vers la sortie (SAS), 16 établissements pénitentiaires, la rénovation des établissements de Fresnes et de Poissy et de la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis ou pour la construction de 2 prisons expérimentales.

Ces opérations (hors schémas directeurs) devraient représenter un portefeuille de plus de 2.5 milliards d'euros.

Ces opérations doivent répondre au programme "15 000", visant à créer 15 000 nouvelles places de prison d'ici 2027.

Côté judiciaire, en 2019, l'APIJ a conduit 9 opérations :

- la construction ou réhabilitation de 7 palais de justice (hors Ile de la Cité) ;
- l'opération exceptionnelle de réhabilitation du Palais de Justice de Paris sur l'Ile de la Cité ;
- la réalisation d'un dispositif provisoire pour l'organisation des procès des attentats terroristes du 13 novembre 2015.

Ces opérations (hors IDC et grands procès) représentent un portefeuille de plus de 250 millions d'euros d'investissement.

L'APIJ a également mené d'autres projets judiciaires comme :

- l'élaboration de schémas directeurs immobiliers sur les grands sites judiciaires (notamment en Île-de-France) ;
- la réalisation de travaux ponctuels sur des sites existants (notamment en outre-mer) ;
- les études préalables et recherches foncières pour la construction ou réhabilitation de palais de justice dans le cadre du nouveau programme immobilier judiciaire (une dizaine de sites pour plus de 0.4 milliards d'euros).

De plus, l'APIJ mène pour le compte du Conseil d'État la réhabilitation de la Cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif de Montreuil, pour un budget estimé à 60 millions d'euros.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	11 126	11 126	13 633	13 633	13 000	13 000
Subventions pour charges de service public	11 126	11 126	13 633	13 633	13 000	13 000
Total	11 126	11 126	13 633	13 633	13 000	13 000

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	10 063	8 258	Subventions de l'État	13 000	13 000
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>640</i>	<i>581</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>13 000</i>	<i>13 000</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 063	4 269	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	150	3	Autres produits	285	425
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>150</i>		<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		<i>-58</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>3</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>-70</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	13 126	12 527	Total des produits	13 285	13 425
Résultat : bénéfice	159	898	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	13 285	13 425	Total : équilibre du CR	13 285	13 425

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | OPÉRATEURS

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources		
			Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	309	1 029
Investissements	322	686	Financement de l'actif par l'État		328
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	322	686	Total des ressources	309	1 357
Augmentation du fonds de roulement		671	Diminution du fonds de roulement	13	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

La gestion 2019 est marquée par une sous-consommation des crédits de personnel liée à un contexte de forte mobilité et de durée moyenne d'occupation des postes en diminution dans un marché du travail très concurrentiel. Par ailleurs, la direction financière a été réorganisée et en partie renouvelée suite au départ de plusieurs cadres.

Parallèlement, les crédits de fonctionnement ont connu une surconsommation en comparaison aux prévisions inscrites au budget initial (hors amortissements) notamment du fait d'une activité en forte croissance aux Antilles et en Guyane (+200 k€).

Enfin, concernant les crédits d'investissement, un écart entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale peut être constaté. Cet écart résulte principalement d'une écriture comptable relative à la franchise pour les locaux supplémentaires loués par l'APIJ au Kremlin-Bicêtre.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 063	10 063	8 959	8 959
Fonctionnement	1 653	3 063	3 134	3 276
Intervention	0	0	0	0
Investissement	201	322	314	326
Total des dépenses AE (A) CP (B)	11 917	13 448	12 407	12 561
Dépenses de pensions civiles globales	754	754	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	13 285	13 259
Subvention pour charges de service public	13 000	13 000
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	285	259
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	13 285	13 259
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	699
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	163	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale	10 063	0	0	0	0	0	0	10 063	10 063
	8 959	0	0	0	0	0	0	8 959	8 959
Opérations judiciaires	0	827	1 532	0	0	101	161	928	1 693
	0	1 567	1 638	0	0	157	163	1 724	1 801
Opérations pénitentiaires	0	826	1 531	0	0	100	161	926	1 692
	0	1 567	1 638	0	0	157	163	1 724	1 801
Total	10 063	1 653	3 063	0	0	201	322	11 917	13 448
	8 959	3 134	3 276	0	0	314	326	12 407	12 561

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	163	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	140 100	143 680
Autres décaissements non budgétaires	0	-75
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	140 263	143 605
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	911
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	911
Total des besoins	140 263	144 516

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	699
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	140 100	143 783
Autres encaissements non budgétaires	0	35
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	140 100	144 516
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	163	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	163	0
Total des financements	140 263	144 516

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Pour l'ensemble des opérations immobilières l'APIJ agit, dans le cadre d'un mandat, pour le compte du ministère de la justice. Ces opérations se pilotent par la trésorerie et sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat mais apparaissent dans le bilan et impactent la trésorerie globale de l'établissement.

Dans le tableau d'équilibre financier, ces opérations pour compte de tiers représentent 143,7 M€ en décaissements (besoins) pour 143,8 M€ en recettes (financements).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	116	131	122
– sous plafond	115	131	120
– hors plafond	1		2
<i>dont contrats aidés</i>	1		2
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La gestion 2019 est marquée par une sous-consommation des emplois en raison d'un contexte de forte mobilité et de durée moyenne d'occupation des postes en diminution dans un marché du travail très concurrentiel.

MISSION DE RECHERCHE "DROIT ET JUSTICE"

Le Groupement d'intérêt public (GIP) « Mission de recherche Droit et Justice », structure autonome dotée de la personnalité morale, tire l'essentiel de ses ressources des subventions du ministère de la justice. La Mission a pour but de favoriser la constitution et la mobilisation d'un potentiel de recherche pluridisciplinaire sur l'ensemble des questions intéressant la justice et le droit, à partir d'un programme scientifique établi en étroite concertation avec ses membres fondateurs, au premier rang desquels le ministère de la justice. Le GIP joue un rôle de trait d'union entre le monde de la recherche et celui de la justice en transformant la demande administrative de connaissances, pour une grande partie

issue du ministère de la justice, en une offre scientifique de recherche adressée à des équipes relevant le plus souvent de l'université et du CNRS.

En 2019, le GIP MRDJ a continué à engager de nouvelles dépenses qui se répartissent entre des conventions de recherche, des subventions pour des aides à la publication d'ouvrages ou encore des subventions pour l'organisation de colloques.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P101 – Accès au droit et à la justice					13	13
Transferts					13	13
P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	529	796	575	839	558	558
Subventions pour charges de service public	50	50	50	50	50	50
Transferts	479	746	525	789	508	508
Total	529	796	575	839	570	570

En sus de la dotation versée par le programme 310 sous forme de subvention pour charges de service public (titre 3) et de transfert (titre 6), le GIP MRDJ a reçu un versement de 13 k€ du programme 101, dans le cadre d'une convention de recherche avec le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV) relative à l'expérimentation de la tentative de médiation familiale obligatoire (TMFPO).

Conduite et pilotage de la politique de la justice

Programme n° 310 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>		37	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	814 50 764	570 50 520
Fonctionnement autre que les charges de personnel	52	544	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	784	435	Autres subventions	20	10
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	2 2	511 511	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		436 436
Total des charges	836	1 016	Total des produits	834	1 016
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2	
Total : équilibre du CR	836	1 016	Total : équilibre du CR	836	1 016

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		75
Investissements			Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois			Total des ressources		75
Augmentation du fonds de roulement		75	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Pour la première fois en 2019, le compte financier du GIP MRDJ fait apparaître des dépenses de personnel relatives à la prise en charge directe du poste de responsable administratif et financier, à hauteur de 37 k€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le GIP MRDJ a engagé une somme supérieure à sa prévision du BI par abondement de ses ressources propres.

Enfin, concernant les crédits d'intervention, il est habituel que les conventions de recherche fassent l'objet d'un échancier de paiement sur plusieurs exercices, ce qui explique la sous-consommation constatée en compte financier 2019.

Concernant les recettes, les crédits d'intervention versés au GIP MRDJ durant l'exercice 2019 proviennent principalement du P310, pour 508 k€, et du P101, pour 13 k€.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
.Fonctions support (fonctionnement, dont Conseil scientifique)	0 0	50 70	0 0	0 0	50 70
Actions de valorisation des recherches (dont colloques, séminaires et aides à la publication)	0 0	0 0	28 30	0 0	28 30
Études et recherches	0 0	0 0	731 385	0 0	731 385
Pilotage des recherches (dont comités ad hoc)	0 0	0 0	8 3	0 0	8 3
Prix Carbonnier	0 0	0 0	12 12	0 0	12 12
Prix Vendôme	0 0	0 0	5 5	0 0	5 5
Total	0 0	50 70	784 435	0 0	834 505

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :		1	1
– sous plafond		1	1
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		5	4
– rémunérés par l'État par ce programme		5	4
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Pour la première fois en 2019, le GIP MRDJ a fait usage de la possibilité de recruter un agent sous plafond en la personne du responsable administratif et financier.